



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**FRANCE  
NATION  
VERTE >**

Agir • Mobiliser • Accélérer

# Cahier Thématique Espaces naturels

## Territorialisation de la planification écologique en Hauts-de-France

Version 3 - novembre 2024

# Cahiers thématiques : Précautions de lecture 1/2

Ces cahiers sont destinés à informer et à éclairer la décision du choix des leviers à porter au débat.

Ils compilent des données nationales provenant du SGPE et des données régionales. Les données nationales sont estampillées par « **Données nationales SGPE** ».

## Nous attirons l'attention sur les trajectoires :

Nous avons retenu 3 options :

- les données utilisées au niveau national sont exploitées au niveau régional lorsque la maille le permet,
- à défaut, la trajectoire peut être calculée à partir de données spécifiquement régionales qui permettent de rattacher les trajectoires aux objectifs nationaux,
- et enfin, en dernière option, la trajectoire est calculée avec d'autres données qui permettent d'avoir une tendance sur le levier concerné. Dans ce cas de figure, il est plus complexe de rattacher la trajectoire à l'objectif de décarbonation.

Quand c'est possible les objectifs fixés dans les trajectoires peuvent être traduits en équivalent CO<sub>2</sub> grâce au simulateur du SGPE :

<https://planification-territoires.ecologie.gouv.fr/territoire/hauts-de-france/objectifs>

## Projets accompagnés par l'État, les opérateurs et agences de l'État :

Ces cartes recensent et localisent les projets accompagnés et/ou financés entre 2019 et 2023 par l'État (via fonds vert notamment), les opérateurs et agences de l'État pour chaque levier.

ADEME : Agence de la Transition écologique

ANAH : Agence Nationale de l'Habitat

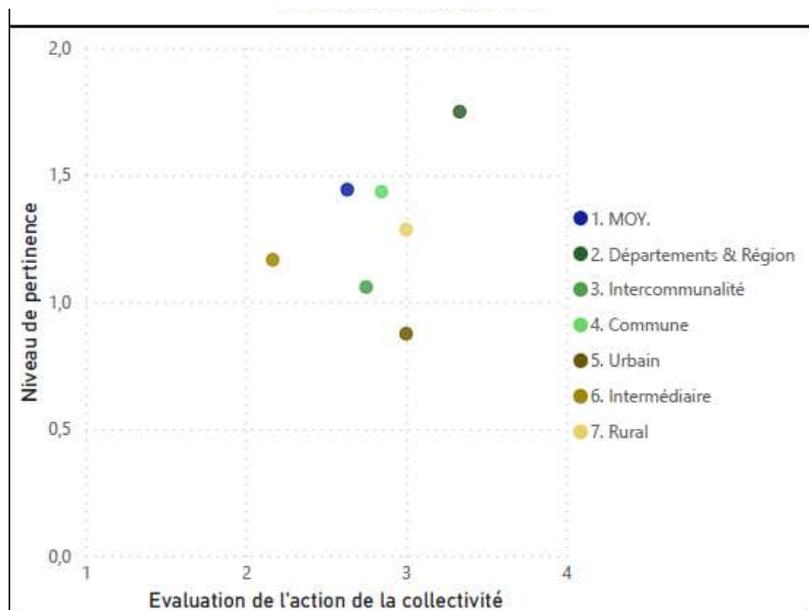
ANCT : Agence Nationale de Cohésion des Territoires

CEREMA : Centre Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

CDC : Caisse des Dépôts / Banque des Territoires

# Cahiers thématiques : Précautions de lecture 2/2

Pour comprendre les axes « ordonnée » et « abscisse » des **retours des EPCI et collectivités**, les schémas ci-dessous établissent un lien entre les appréciations des questionnaires et la numérotation des graphiques :



**Niveau de pertinence :**

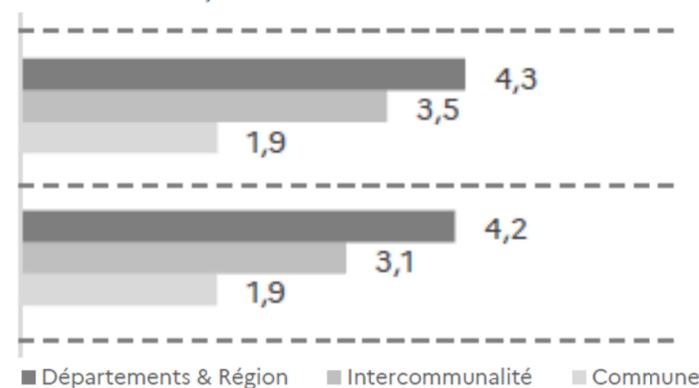
- 0 : non pertinent
- 1 : moyennement pertinent
- 2 : pertinent

**Évaluation de l'action de la collectivité :**

- 1 : plutôt non
- 2 : partiellement non
- 3 : partiellement oui
- 4 : plutôt oui

## Niveau de mise en œuvre

1 = minimum ; 5 = maximum



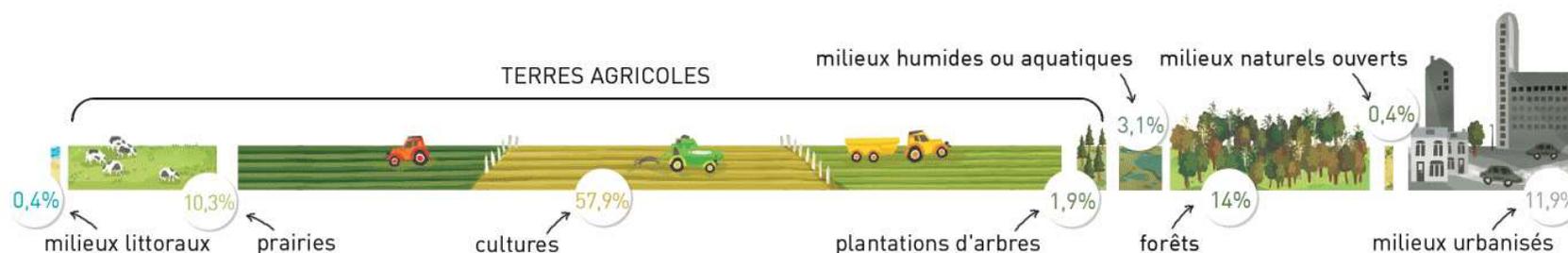
**Cette action est-elle déjà en cours de mise en œuvre ? » :**

- 1 : je ne sais pas ou non pertinent
- 2 : plutôt non
- 3 : partiellement non
- 4 : partiellement oui
- 5 : plutôt oui

Espaces  
naturels

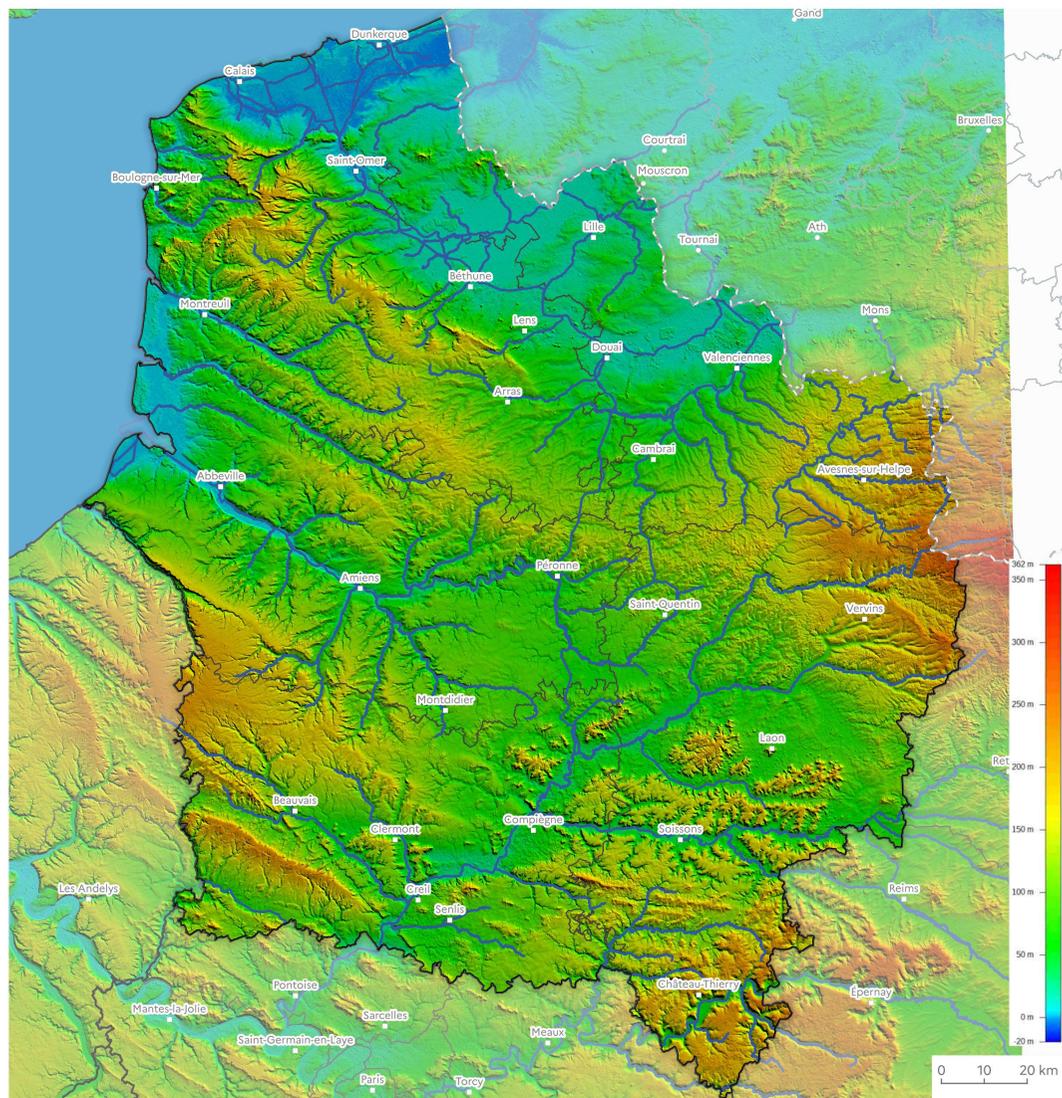
# Espaces naturels : enjeux en Hauts-de-France

- Une grande diversité biologique, des espèces et des habitats emblématiques...
- ...mais une biodiversité relictuelle qui occupe une surface faible et morcelée : surtout sur le littoral, les forêts et fonds de vallée,...
- ... soumise à de fortes pressions d'origine anthropique qui accélèrent le rythme d'érosion :
  - Artificialisation et fragmentation des milieux naturels
  - Pollutions diffuses (notamment agricoles) des eaux, du sols, etc.
  - Introduction d'Espèces Exotiques Envahissantes
  - Changement climatique
  - Surexploitation des ressources naturelles
- 18,36 % d'aires protégées en Hauts-de-France avec 11 % d'urbanisation et 60 % de terres agricoles
- De nombreux acteurs régionaux historiques sur la thématique



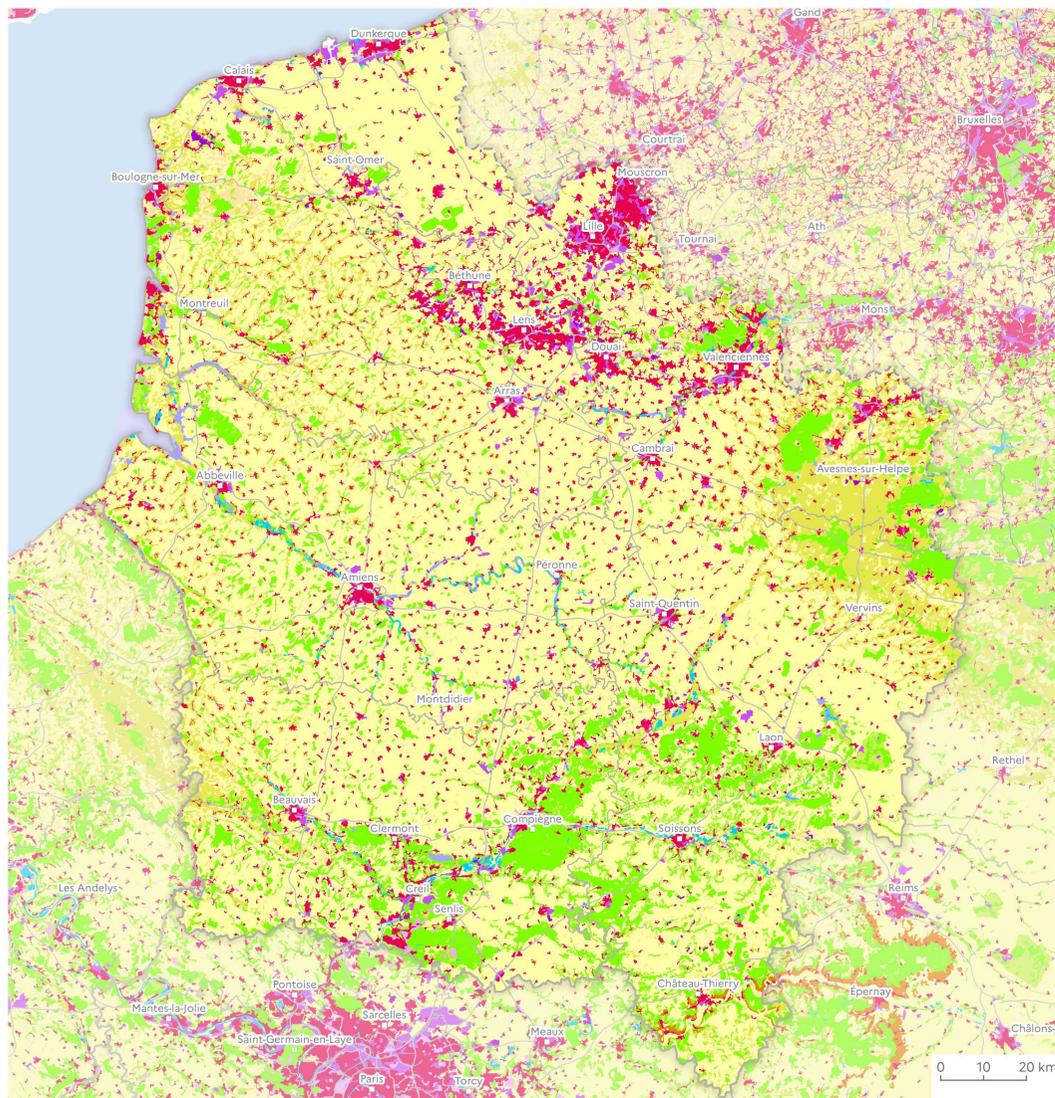
# Reliefs en Hauts-de-France

Espaces  
naturels



# Occupation du sol en Hauts-de-France

## Espaces naturels



- Zones urbanisées
- Zones industrielles ou commerciales et réseaux de communication
- Mines, décharges et chantiers
- Espaces verts artificialisés, non agricoles
- Terres arables
- Cultures permanentes
- Prairies
- Zones agricoles hétérogènes
- Forêts
- Milieux à végétation arbustive et/ou herbacée
- Espaces ouverts, sans ou avec peu de végétation
- Zones humides intérieures
- Zones humides maritimes
- Eaux continentales
- Eaux maritimes

\* La base de données géographiques CORINE Land Cover est produite sur 39 États européens, dans le cadre du programme européen de surveillance des terres de Copernicus, piloté par l'Agence européenne pour l'environnement.

Cet inventaire biophysique de l'occupation des terres fournit une photographie complète de l'occupation des sols, à des fréquences régulières. La connaissance détaillée de l'occupation des sols est cruciale pour l'observation de l'environnement. L'artificialisation, notamment, constitue un enjeu majeur. La transformation des sols engendre la perte de terres agricoles, la destruction et le cloisonnement des espaces naturels et des habitats. CORINE Land Cover permet une collecte de données sur les terres, normalisée et homogène au niveau européen, afin de soutenir l'élaboration d'une politique environnementale. En cela, elle constitue un outil de référence.

Le producteur pour la France est le Service de la donnée et des études statistiques du ministère chargé de l'écologie, avec depuis 2018, l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN).

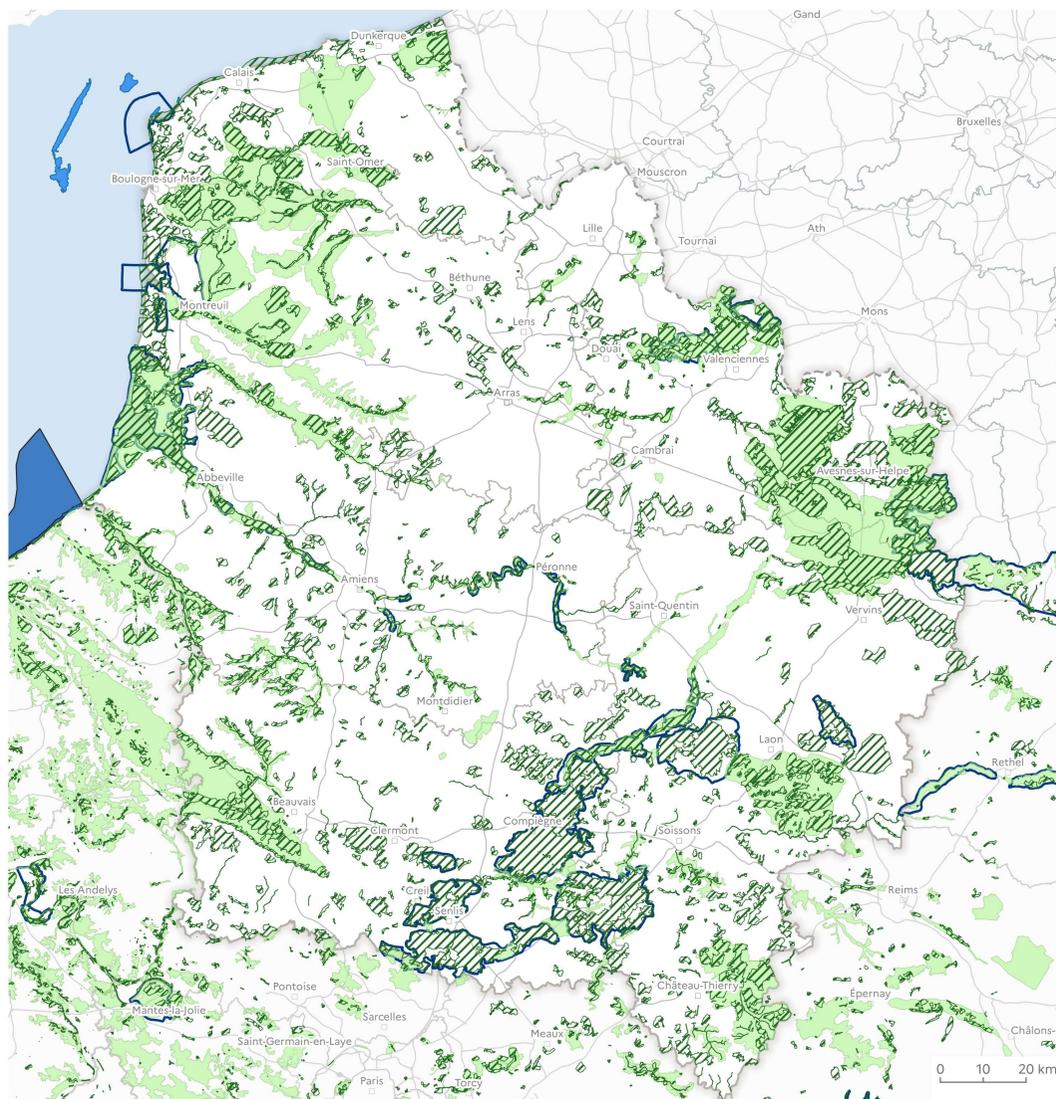
La base CORINE Land Cover est disponible pour les années suivantes : 1990, 2000, 2006, 2012 et 2018. Ces bases d'état sont accompagnées par les bases des changements 1990-2000, 2000-2006, 2006-2012 et 2012-2018 (données sur les portions du territoire ayant changé d'occupation des sols entre deux dates).

- Limite régionale
- Limite départementale
- Frontière nationale
- Réseau routier principal

Conception : DREAL Hauts-de-France/SIDDEE/PAD  
Données sources :  
Fonds de plan :  
© IGN ADMIN EXPRESS ®  
© IGN ROUTE 500 ®  
CORINE Land Cover 2018 - (EEA)  
Réf. : 22-099-L (20/10/2022)

# ZNIEFF et ZICO en Hauts-de-France

## Espaces naturels



Les ZNIEFF constituent un porter à connaissance accessible à tous. Elles ne sont pas des espaces protégés, mais sont à prendre en compte dans tout projet d'aménagement du territoire et donc intégrées dans l'application de la séquence « éviter réduire compenser ».

Deux types de zones sont définis :

- les zones de type I sont des secteurs de superficie en général limitée, caractérisés par leur intérêt biologique remarquable,
- les zones de type II correspondent à des ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes, souvent de plus grande superficie.

On dispose avec les ZNIEFF d'une base de connaissance, accessible à tous et consultable en amont de tout projet d'aménagement du territoire. Les ZNIEFF ne sont pas des espaces légalement protégés, mais leur prise en compte permet bien souvent de prévoir et d'éviter de futurs impacts sur la biodiversité. De plus, alors même que les ZNIEFF n'avaient pas été conçues à cette fin, cet inventaire s'est révélé être un appui irremplaçable à la mise en œuvre de programmes très divers, de Natura 2000, qui engage la France au plan international, aux récentes évolutions issues du Grenelle, comme la Trame verte et bleue.

Zones Naturelles d'intérêt Ecologique,  
Faunistique et Floristique continental

- ▨ znieff de type 1
- znieff de type 2

Zones Naturelles d'intérêt Ecologique,  
Faunistique et Floristique marine

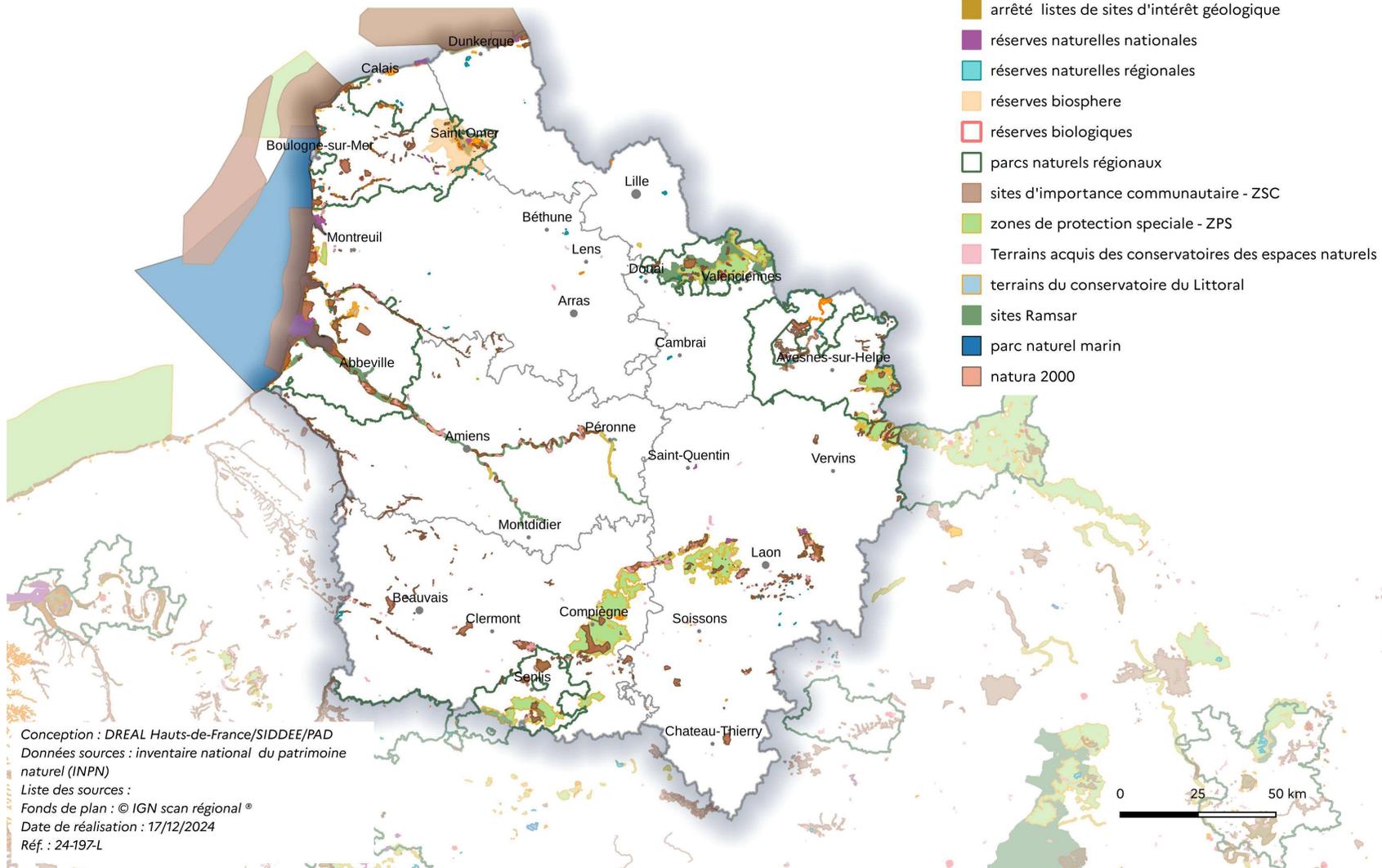
- znieff de type 1
- znieff de type 2
- Zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO)

- Limite régionale
- Limite départementale
- Frontière nationale
- Réseau routier principal

Conception : DREAL Hauts-de-France/SIDDEE/PAD  
Données sources :  
Fonds de plan :  
© IGN ADMIN EXPRESS ®  
© IGN ROUTE 500 ®  
Réf. : 22-099-L (29/03/2023)

# Cartographie des aires protégées Région Hauts-de-France

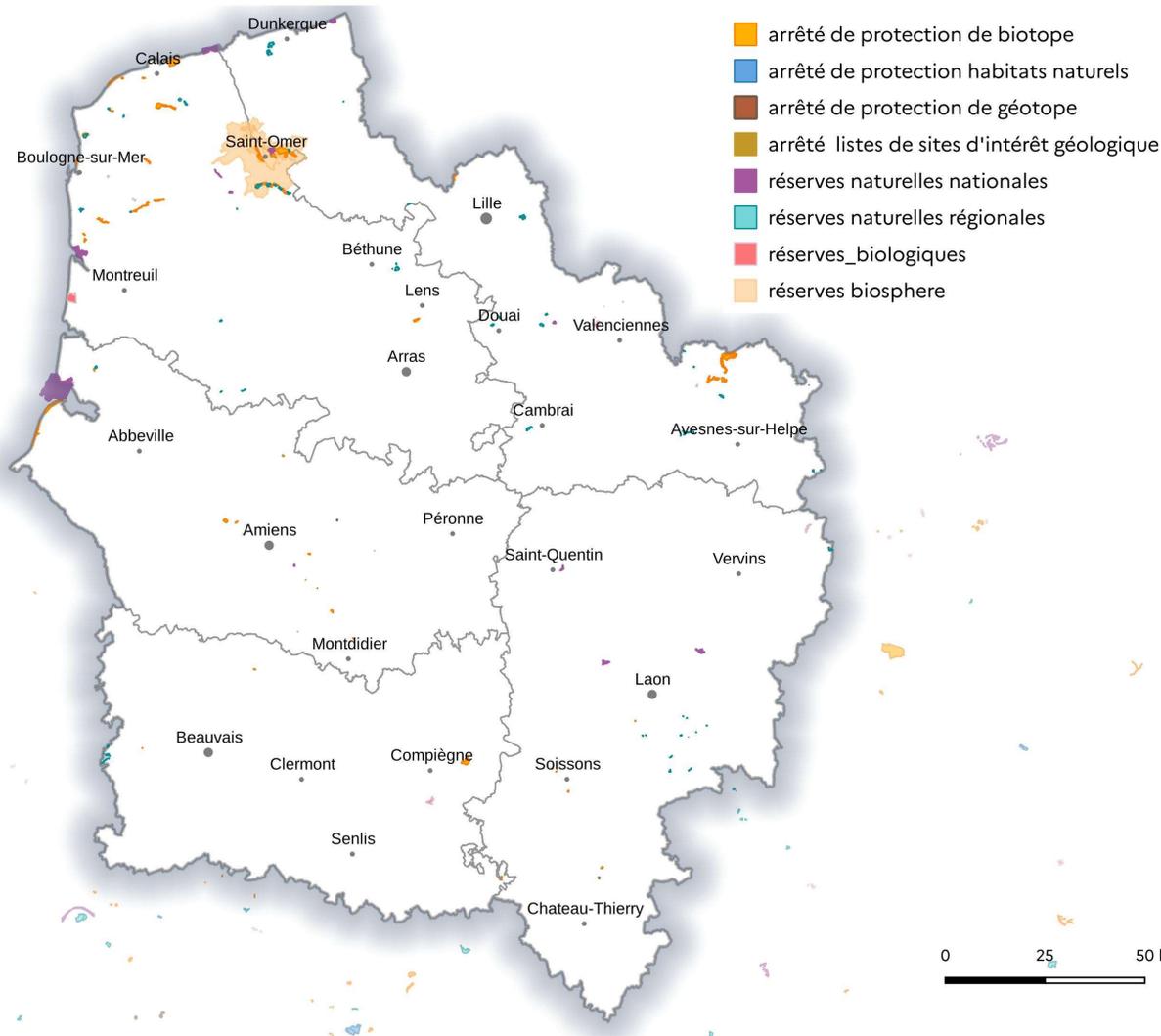
- arrêté de protection de biotope
- arrêté de protection habitats naturels
- arrêté de protection de géotope
- arrêté listes de sites d'intérêt géologique
- réserves naturelles nationales
- réserves naturelles régionales
- réserves biosphère
- réserves biologiques
- parcs naturels régionaux
- sites d'importance communautaire - ZSC
- zones de protection speciale - ZPS
- Terrains acquis des conservatoires des espaces naturels
- terrains du conservatoire du Littoral
- sites Ramsar
- parc naturel marin
- natura 2000



# Cartographie des zones de protection forte (ZPF)

Région Hauts-de-France

Espaces  
naturels



Conception : DREAL Hauts-de-France/SIDDEE/PAD  
Données sources : inventaire national du patrimoine naturel (INPN)  
Liste des sources :  
Fonds de plan : © IGN scan régional ®  
Date de réalisation : 17/12/2024  
Réf. : 24-197-L

# Espaces naturels : projets accompagnés par l'État en Hauts-de-France

**Au total, 20 millions financés par le Fond Vert Biodiversité 2023 et 2024**

## **Levier 33 « Aires protégées »**

- Réalisation d'un diagnostic partagé sur les zones à enjeux et évaluer la couverture actuelle des espaces naturels protégés – CEN/CBNBI dans le cadre de l'ARB
- Etude pour la création d'aires protégées en Caps et Marais d'Opale – PNR Cap et Marais d'Opale / FV 2024
- Mise en œuvre des documents des évaluations des documents de gestion de plusieurs aires protégées et mise en œuvre du plan de gestion de la RNN Baie de Canche – EDEN 62 / FV 2024
- Mise en place de l'APPB de la Vallée de la Sambre – PNR Avesnois
- Animation foncière et territoriale pour la création et l'extension de zones de protection forte (ZPF) – CEN / FV 2024
- Expérimentation d'une gestion intégrée des aires protégées du Grand Site de France Baie de Somme dans le cadre du LIFE Biodiversité – SMBSGLP / FV 2024
- Acquisition de parcelles sur le marais du Vivier, le marais de Marchiennes le Mont des cats – CD 59 / FV 2023 et 2024
- Acquisition et restauration du marais d'Etineheme mericourt – CD 80 / FV 2023

# Espaces naturels : projets accompagnés en HdF

## Levier 34 « Habitats naturels »

- Restauration et gestion du Marais de Sacy – Conservatoire d’espaces naturels / FV 2023
- Restauration écologique – commune de Bray-sur-Somme
- Préservation et restauration de réseaux de mares en faveur de la redynamisation de populations d’amphibiens menacés – Conservatoire d’espaces naturels / FV 2024
- Plan local d’action en faveur du Damier de la Succise en Forêt domaniale de l’Abbé-Val-Joly – PNR Avesnois / FV 2024
- Stratégie de conservation du patrimoine végétal menacée des Hauts-de-France (conception et déploiement) – Conservatoire botanique national de Bailleul / FV 2024
- Actions en faveur des chiroptères dans le cadre de programmes de protection – Picardie Nature et la CMNF / FV 2023
- Étude et sensibilisation sur la CA du Beauvaisis pour la protection du Murin à oreilles – FEADER
- Réalisation d’Atlas de la biodiversité communal en Hauts-de-France – OFB
- Labellisation de 12 collectivités dans le cadre du dispositif Territoires engagés pour la nature – OFB

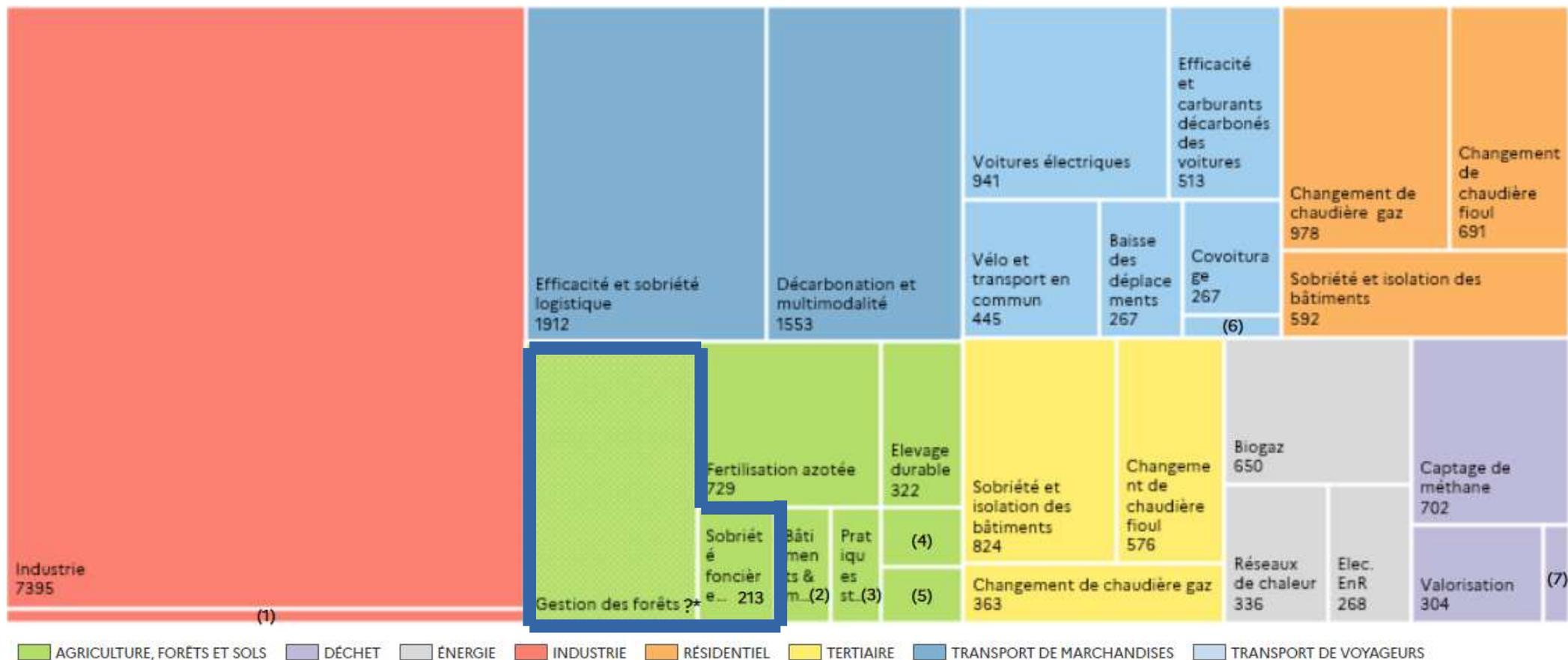
# Espaces naturels : projets accompagnés en HdF

## Levier 32 « Résorption de points noirs de biodiversité »

- Construction d'une méthodologie d'identification des points noirs de continuités écologiques
- Actualisation de la TVB de Douaisis Agglo et études pour les trames brunes et noires – OFB
- Rétablissement des continuités écologiques de la CAMVS : plan d'action TVB – Plan de relance
- Travaux de la restauration de la continuité écologique du Ru de Berne – AESN / FV 2024
- Mise en place de groupes d'expert biodiversité comme – CUD
- Résorption de points noirs du Marais de la Canterrine : fermeture d'une route et création de mares – MEL / FV 2023

# Panorama des leviers de décarbonation en Hauts-de-France

Répartition des leviers de réduction de gaz à effet de serre, en ktCO<sub>2</sub>e économisés entre 2019 et 2030



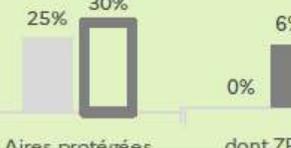
(1) Produits bois : 174 ktCO<sub>2</sub>e. (2) Bâtiments & machines : 151 ktCO<sub>2</sub>e. (3) Pratiques stockantes : 134 ktCO<sub>2</sub>e. (4) Gestion des haies : 113 ktCO<sub>2</sub>e. (5) Gestion des prairies: 108 ktCO<sub>2</sub>e.  
 (6) Bus et cars décarbonés : 53 ktCO<sub>2</sub>e. (7) Prévention des déchets: 60 ktCO<sub>2</sub>e.  
 \* Objectif non régionalisé en absence de données comparables sur l'état des forêts

# Panorama des leviers de préservation de la biodiversité et gestion des ressources en Hauts-de-France

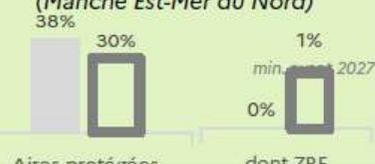
## Préservation des espaces naturels

### Surface en aire protégée

#### Terrestre



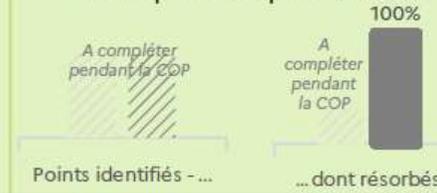
#### Marin (Manche Est-Mer du Nord)



### Forêts sous gestion durable



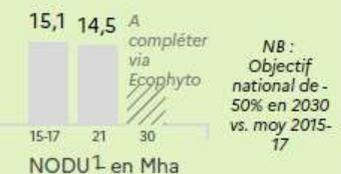
### Résorption de points noirs



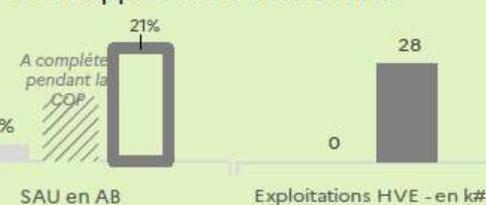
### Restauration des habitats dégradés



### Usage des phytosanitaires

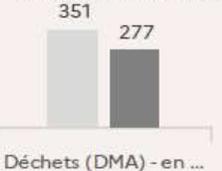


### Développement du bio et HVE



## Economie circulaire

### Déchets enfouis

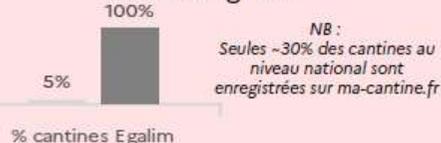


### Collecte des biodéchets et bouteilles



## Alimentation

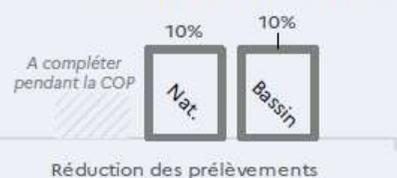
### Part des cantines respectant les critères Egalim



NB : Seules ~30% des cantines au niveau national sont enregistrées sur [ma-cantine.fr](http://ma-cantine.fr)

## Ressource en eau

### Sobriété dans l'utilisation

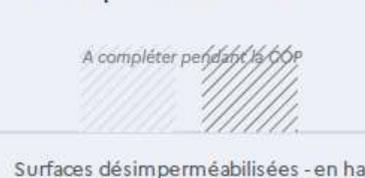


### Protection des zones de captage



NB : les PGSSE concernent les captages sensibles, dont la définition est à venir

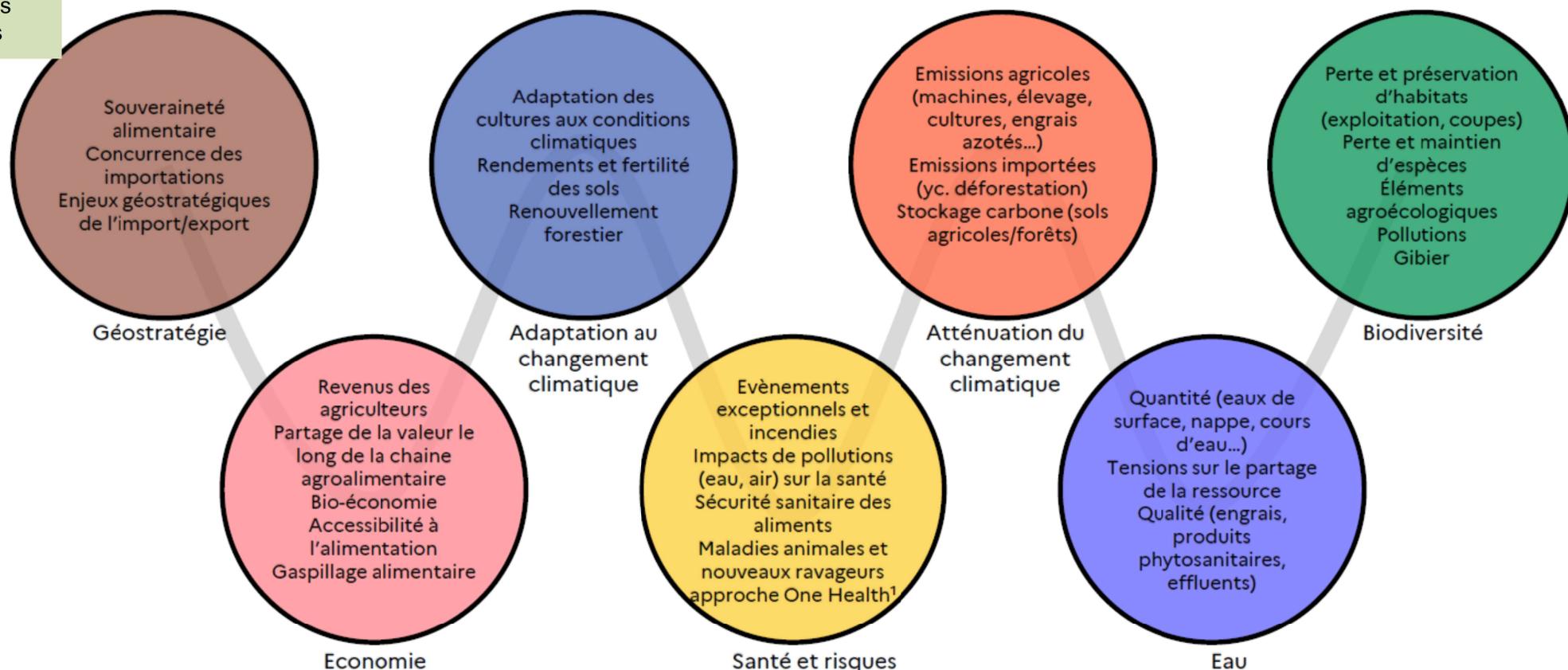
### Désimperméabilisation



■ Dernière donnée régionale réalisée (2020, 21 ou 22) ■ Objectif régionalisé indicatif en 2030 □ Objectif national ou supra-régional

Agriculture et  
espaces  
naturels

# Agriculture et espaces naturels à la croisée de multiples enjeux



1. Approche « Une seule santé » de conception et mise en œuvre de travaux, programmes ou politiques de santé pour lesquels plusieurs secteurs communiquent (ex. environnement / santé) et collaborent en vue d'améliorer les résultats en matière de santé publique – ex. sécurité sanitaire des aliments, lutte contre les zoonoses (maladies susceptibles de se transmettre de l'animal à l'homme et inversement) lutte contre la résistance aux antibiotiques

## Espaces naturels

# Levier 29 : Sobriété foncière

Espaces  
naturels

29 - Sobriété  
Foncière

# Levier 29 : Enjeux, cible nationale et approche de territorialisation

## Description du levier

Définition : Le levier porte sur la réduction de l'artificialisation des sols d'ici 2030  
L'artificialisation est ici considérée comme la transformation d'un sol agricole ou forestier par des opérations d'aménagement afin de l'affecter à des fonctions urbaines ou de transport, entraînant une imperméabilisation des sols

### Enjeu :

- C'est un enjeu de réduction de GES (car le sol artificialisé n'absorbe plus de carbone) mais avant tout de préservation de la biodiversité et de la fonctionnalité des sols
- Depuis 10 ans, l'artificialisation a été portée à ~70% par les logements (étalement urbain, mitage) et ~30% par les activités économiques

## Cible nationale et implications

Constat : La consommation moyenne entre 2011 et 2020 est de l'ordre de 25kha/an

- Soit un département artificialisé tous les 10 ans

### Cible 2030 :

- **Réduction par 2** de l'artificialisation nette des sols d'ici 2030

## Clé de répartition territo.

*Régional et départemental*

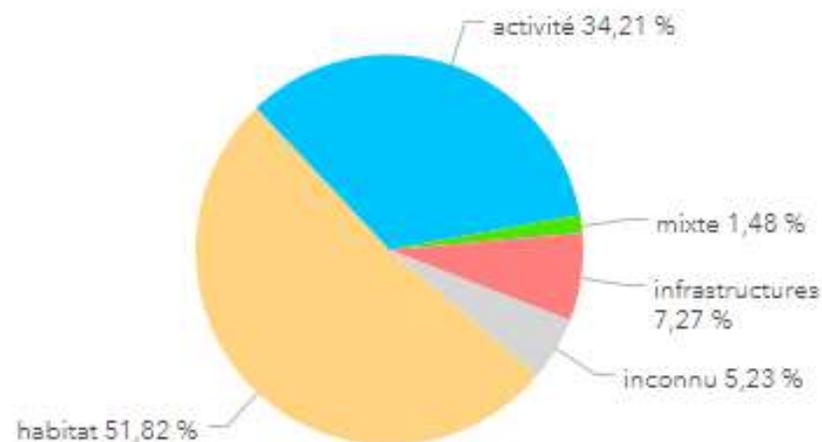
Clé de répartition : Emissions liées à l'artificialisation

Source : CITEPA

Données nationales SGPE

# Levier 29 : État des lieux - Evolution de l'occupation des sols

Répartition du flux de consommation d'espaces par destination entre le 1er janvier 2011 et le 1er janvier 2023



Source : Portail de l'artificialisation des sols - Cerema - Fichiers fonciers 2011-2023, données mises à jour au 1er janvier 2023

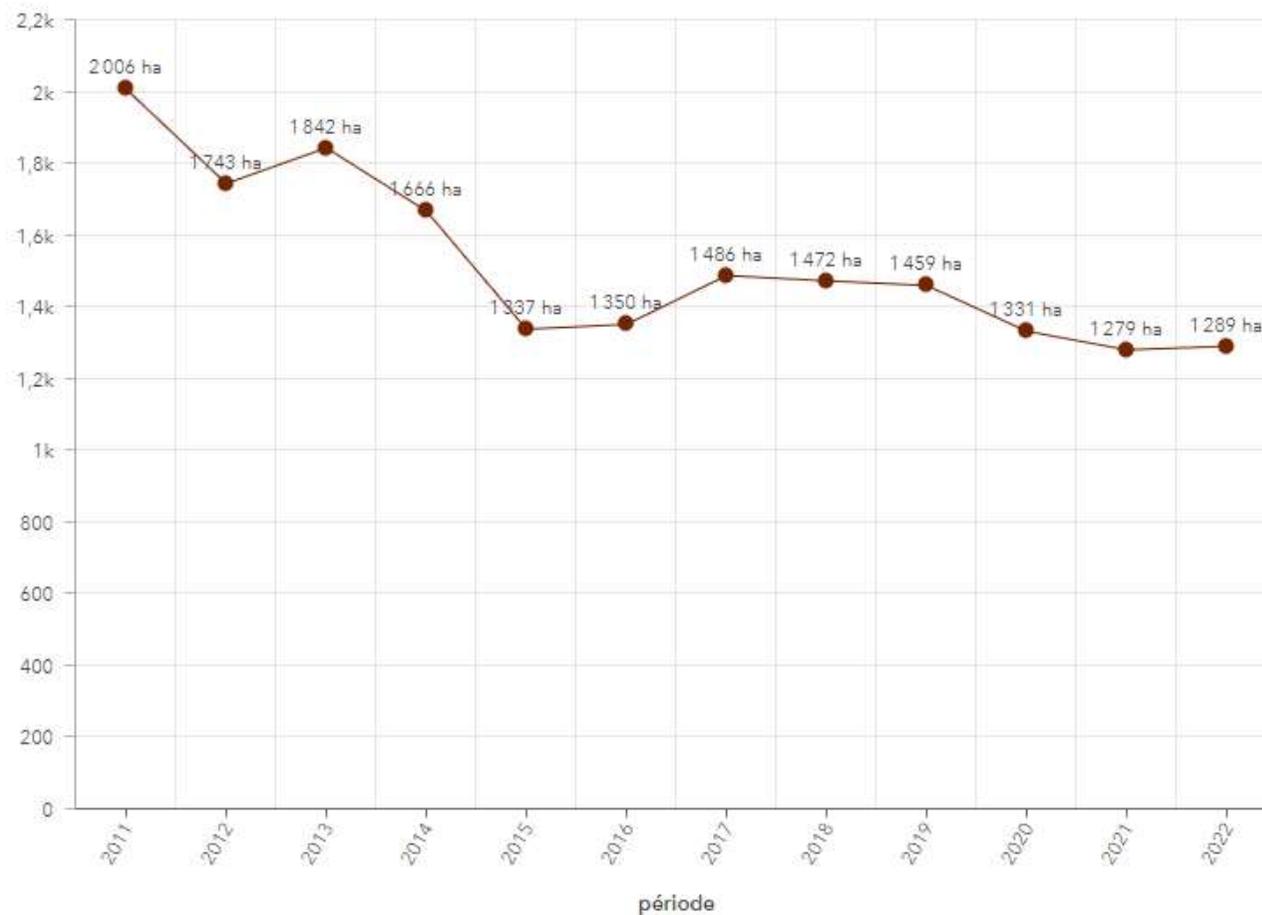
# Levier 29 : Trajectoire

Espaces  
naturels

29 - Sobriété  
Foncière

## Consommation d'espaces NAF entre le 1er janvier 2011 et le 1er janvier 2023 en Hauts-de-France

Consommation totale\* (en hectares) entre le 1er janvier 2011 et le 1er janvier 2023



Source : Portail de l'artificialisation des sols - Cerema - Fichiers fonciers 2011-2023, données au 1er janvier 2023.

Espaces  
naturels

# Levier 29 : Rôle des acteurs et principales mesures existantes

29 - Sobriété  
Foncière

## Rôle des collectivités :

- Régulation des constructions de surfaces bâties via les PLH / PLU
- Maintien de la vocation agricole du foncier
- Mise en place d'opérations d'aménagement en recyclage urbain
- Mise en place les observatoires de l'habitat et du foncier pour élaborer des stratégies foncières sobres
- Lutte contre la vacance des logements avec les instruments d'aménagement à la main des collectivités

## Rôle des filières / entreprises:

- Installation sur des friches industrielle
- Prise en compte des enjeux de sobriété foncière dans l'expansion

## Rôle de l'Etat:

- Fonds pour le financement des opérations de recyclage des friches
- Aide à la relance de la construction durable
- Outil de mesure et de suivi

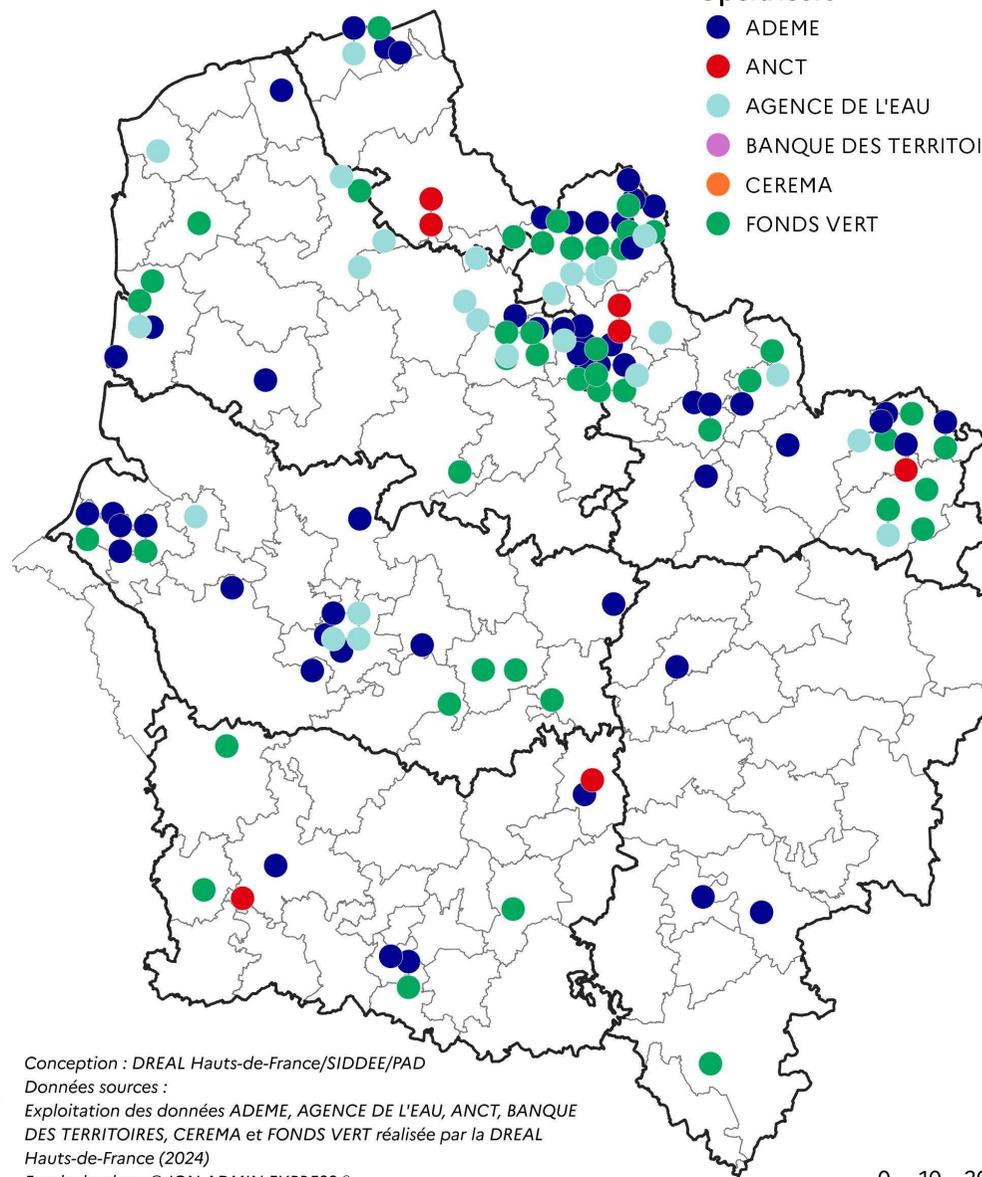
## Rôle des citoyens :

- Installation dans le construit, rénovation du bâti
- S'engager collectivement (ex : identifier des citoyens intéressés à organiser une activité publique de désartificialisation des sols dans leur territoire).

Données nationales SGPE

Opérateurs

- ADEME
- ANCT
- AGENCE DE L'EAU
- BANQUE DES TERRITOIRES
- CEREMA
- FONDS VERT



Conception : DREAL Hauts-de-France/SIDDEE/PAD  
Données sources :  
Exploitation des données ADEME, AGENCE DE L'EAU, ANCT, BANQUE  
DES TERRITOIRES, CEREMA et FONDS VERT réalisée par la DREAL  
Hauts-de-France (2024)  
Fonds de plan : © IGN ADMIN EXPRESS ®  
Date de réalisation : 10/04/2024 - Réf. : 24-038-L

0 10 20 km

## Levier 29 :

Projets accompagnés  
par les agences et  
opérateurs de l'État  
entre 2019 et 2023

### En cours d'élaboration :

Ce document a été réalisé sur la base  
d'un premier croisement des BDD des  
différents opérateurs. Il conviendra de  
faire converger les supports de suivi des  
projets et d'affiner, en fonction des  
catégories plus précises de projets, l'offre  
d'accompagnement.

Espaces  
naturels

29 - Sobriété  
Foncière

## Levier 29 : typologies de projets accompagnés par les agences et opérateurs de l'État entre 2019 et 2023

Opérateurs	Types de projets accompagnés
ADEME	Étude environnementale (friches) Travaux reconversion de friches Plan de gestion pour reconversion de friches Diagnostic de pollution / dépollution
ANCT	Ingénierie reconversion friches
Fonds Vert	Réhabilitation et reconversion de friches
Agence de l'eau	AAP eau et biodiversité en milieu urbanisé Requalification de sites

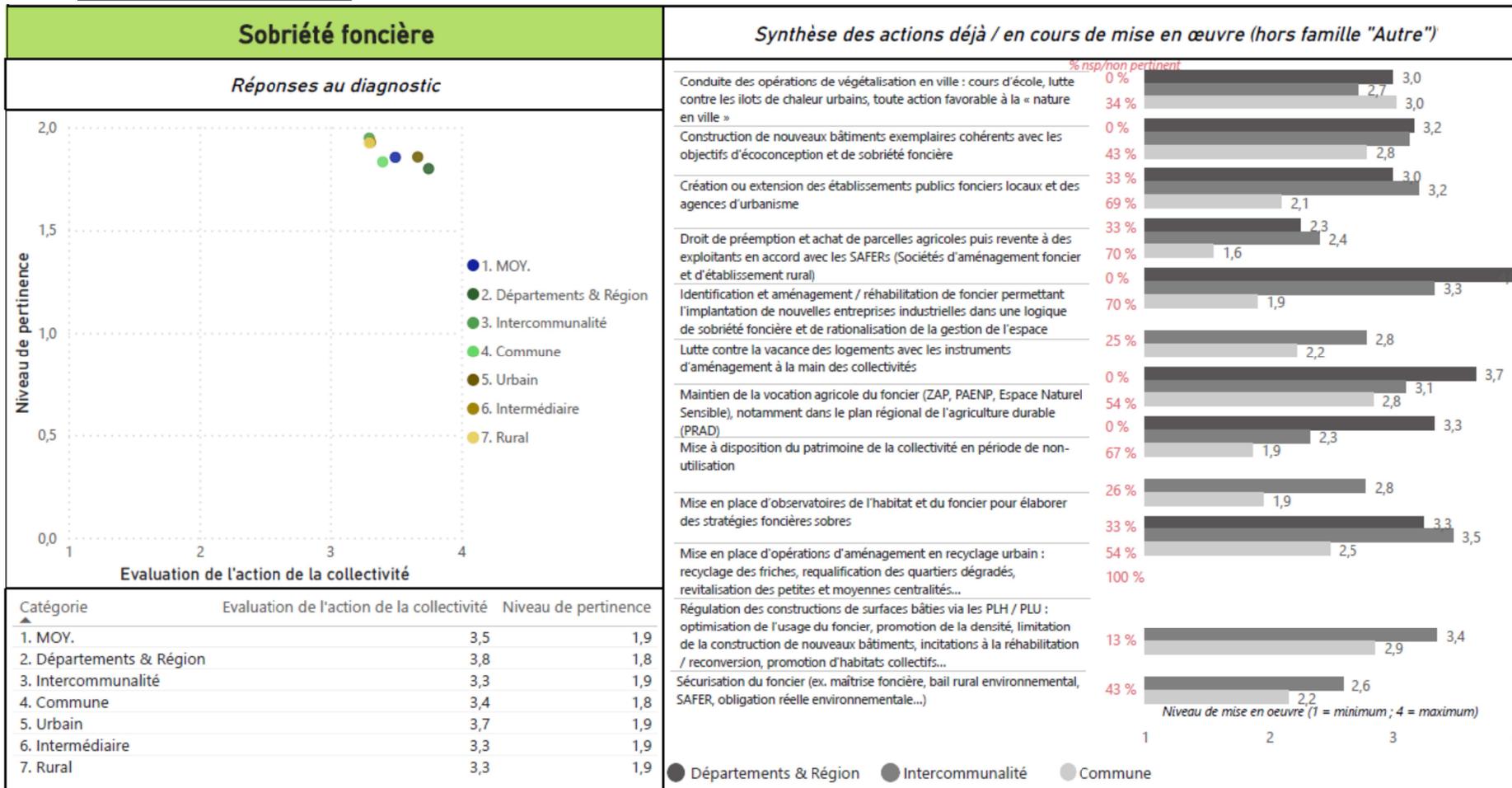
### En cours d'élaboration :

Ce document a été réalisé sur la base d'un premier croisement des BDD des différents opérateurs. Il conviendra de faire converger les supports de suivi des projets et d'affiner, en fonction des catégories plus précises de projets, l'offre d'accompagnement.

Espaces  
naturels

29 - Sobriété  
Foncière

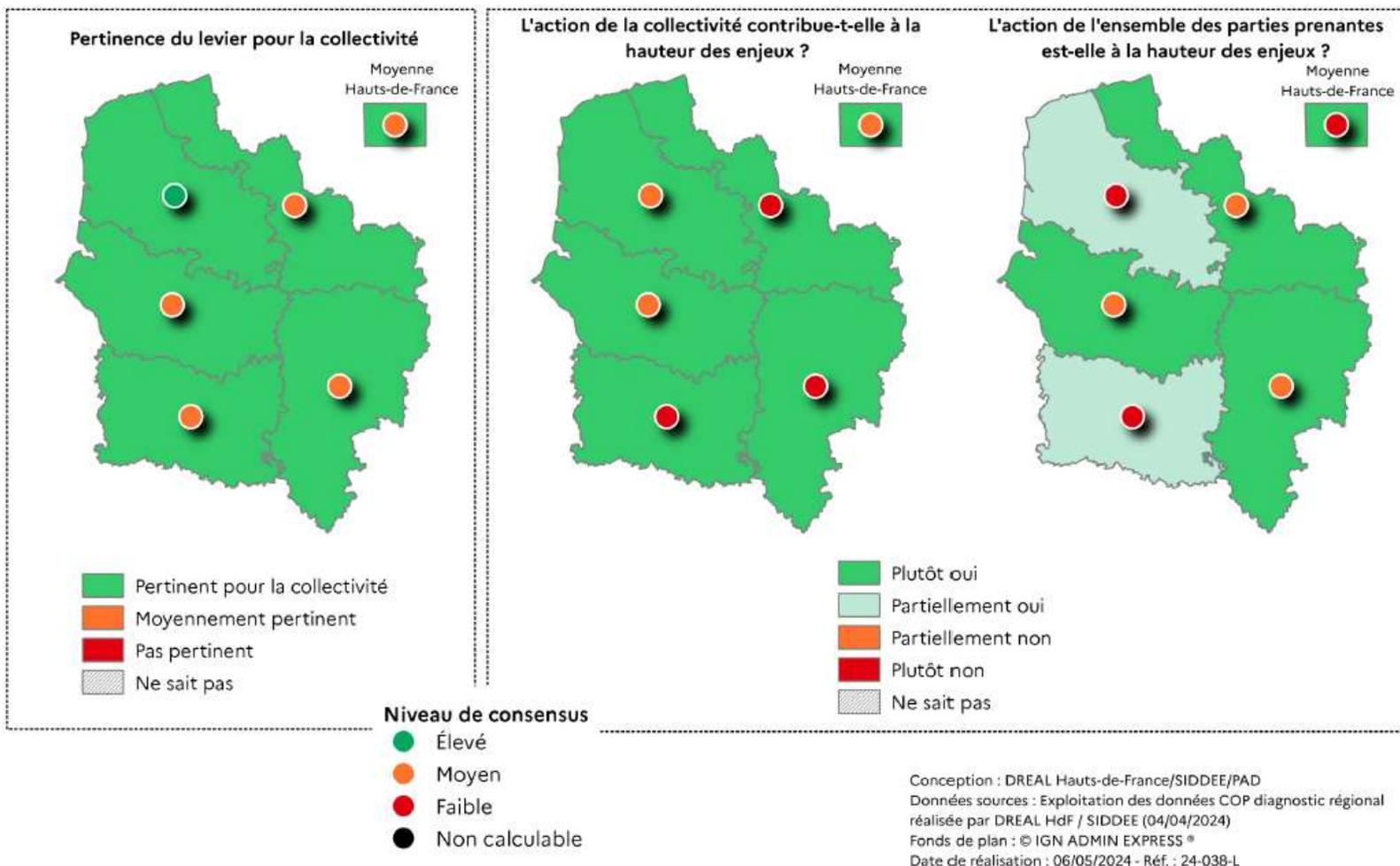
# Levier 29 : Retours des EPCI et collectivités



Espaces  
naturels

29 - Sobriété  
Foncière

# Levier 29 : Retours des EPCI et collectivités



## Espaces naturels

# Levier 30 : Gestion des puits forestiers

Espaces  
naturels

30 – Puits  
forestiers

# Levier 30 : Enjeux, cible nationale et approche de la territorialisation

## Description du levier

Définition : le levier porte sur l'adaptation et la restauration des forêts pour maintenir la capacité des puits forestiers

### Enjeu :

- La France possède 17Mha<sup>1</sup> de forêts (27% de la superficie) soit ~12 Mds d'arbres. Cette surface est ~stable depuis 2010
- La forêt française est, en général, un puits de carbone : elle absorbe du CO<sub>2</sub> grâce à la photosynthèse (croissance de la biomasse) plus qu'elle n'en émet (mortalité des arbres, déboisements)
- Ces puits forestiers représentent ~30MtCO<sub>2</sub>e en 2020, l'équivalent de l'absorption de 7% des émissions brutes nationales

## Cible nationale et implications

Constat : L'état des forêts en France se dégrade et les puits forestiers ont été divisés par 2 depuis 2010, du fait de :

- Ralentissement de la croissance biologique sous l'effet de stress thermique et hydrique
- Mortalité accrue (sécheresse, scolytes)

Cible 2030 : La trajectoire des puits forestiers est par nature très incertaine

- La cible théorique est de maintenir le puits 2019, i.e. inverser une tendance historique de dégradation estimée à -10MtCO<sub>2</sub>e au national
- Compte tenu des surfaces considérées et de la cinétique de la forêt, l'horizon 2030 reste très court-terme au vu de l'ambition

### Solutions :

- Choix des essences tenant compte des nouvelles conditions climatiques
- Lutte contre les incendies
- Augmentation de la surface de forêt

## Clé de répartition

*Objectif non régionalisé en raison de son caractère normatif et incertain, et très dépendant de conditions sylvopédoclimatiques très locales*

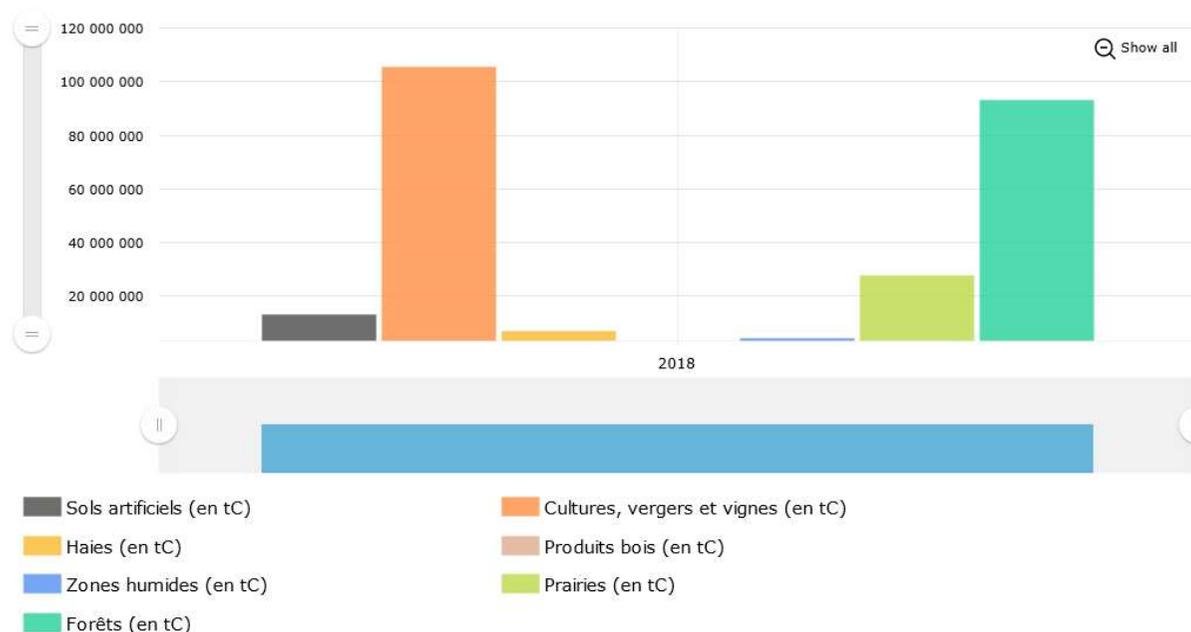
1. Dont 8Mha en Guyane – en absence de données scientifiques sur le massif forestier guyanais son bilan carbone est considéré comme nul

Espaces  
naturels

30 – Puits  
forestiers

# Levier 30 : État des lieux

Stock de carbone : bilan par occupation des sols



Stock de 253 Mt principalement situé dans :

- Zones cultivées (42% du stock - 64 % de la surface)
- Forêts (37% du stock - 15 % de la surface)
- Prairies (11% du stock - 10 % de la surface)

Les sols agricoles représentent le plus de stock mais les forêts stockent plus à l'hectare.

=> Importance de préserver les sols

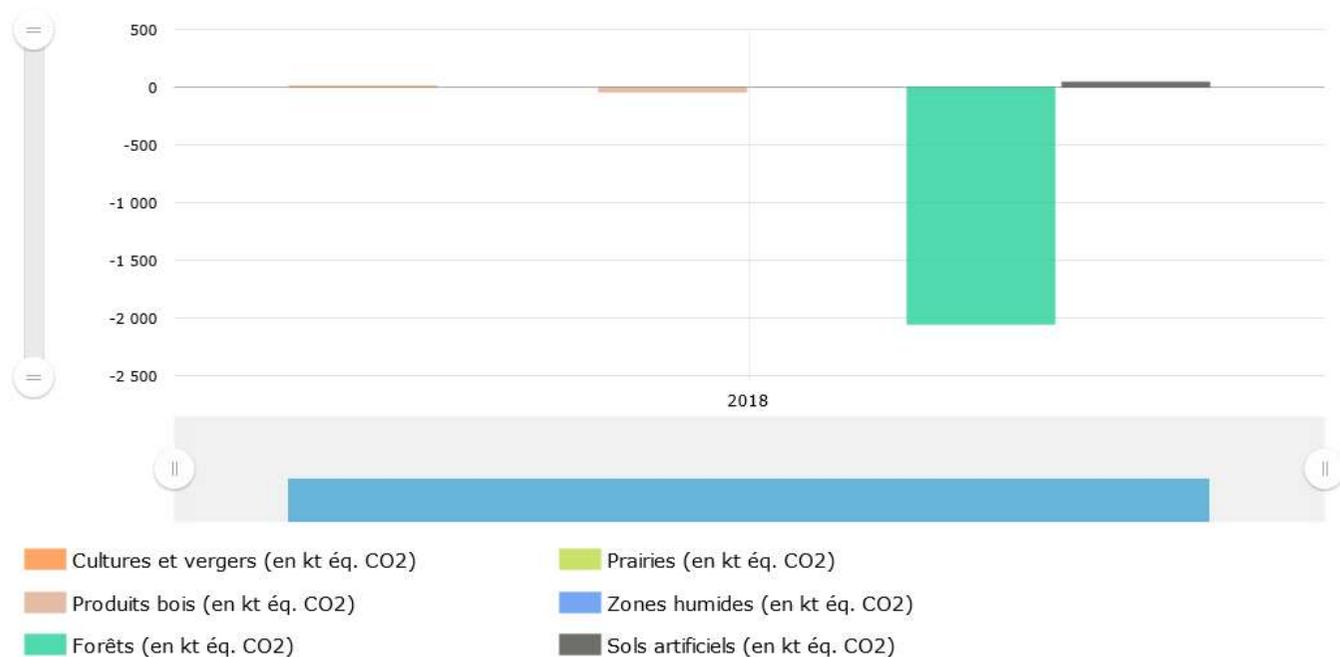
Source : Observatoire Climat HDF  
Téléchargé sur : <https://www.observatoireclimat-hautsdefrance.org/Les-indicateurs/Stock-et-flux-de-carbone/Stock-de-carbone-bilan-par-occupation-des-sols>

Espaces  
naturels

30 – Puits  
forestiers

# Levier 30 : État des lieux

Flux de carbone : bilan par occupation des sols



Source : Observatoire Climat HDF  
Téléchargé sur : <https://www.observatoireclimat-hautsdefrance.org/Les-indicateurs/Stock-et-flux-de-carbone/Flux-de-carbone-bilan-par-occupation-des-sols>

Séquestration nette = 2,04 Mt éq. CO2/an :

=> 4% des émissions (2 fois moins qu'en moyenne France)

- 2,1 Mt éq. CO2 séquestrées (quasi exclusivement les forêts)
- 0,07 Mt éq. CO2 émises (par les changements d'affectation des sols : artificialisation des sols + mise en culture des prairies).

Espaces  
naturels

## Levier 30 : État des lieux

30 – Puits  
forestiers

Une hausse du capital sur pied de 1,8% par an depuis 1988.  
Superficie de la forêt régionale : 432000 Ha (+ 0.5% par an depuis 1988)

**Volume moyen à l'hectare** (IGN, campagnes d'inventaire forestier 2018-2022) :

La ressource se répartit en 82 700 000 m<sup>3</sup> de feuillus et 4 500 000 m<sup>3</sup> de résineux.

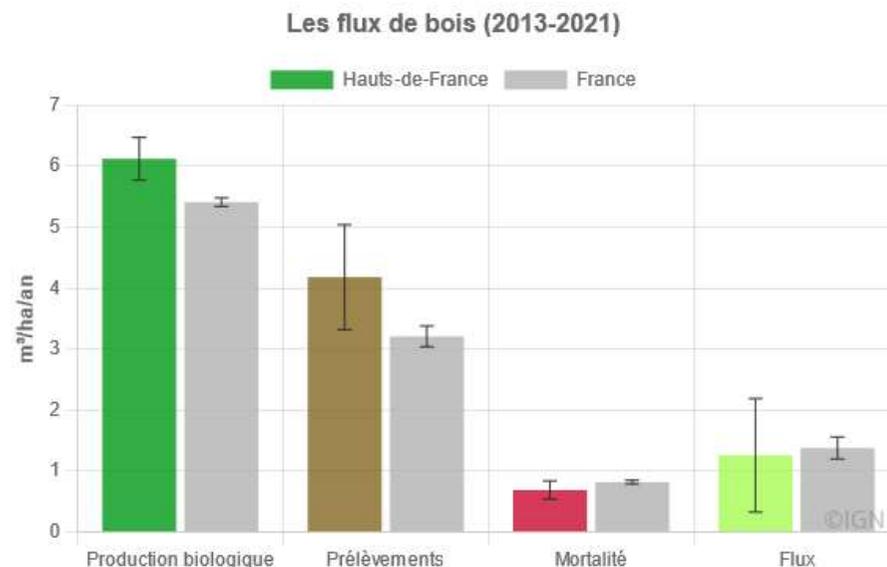
### Flux de bois (IGN)

Sur la période 2013-2021, la production biologique atteint 2 900 000 m<sup>3</sup>/an, soit 6,1 m<sup>3</sup>/ha/an.

Les prélèvements de bois atteignent 1 900 000 m<sup>3</sup>/an, soit 4,2 m<sup>3</sup>/ha/an.

La mortalité est de 300 000 m<sup>3</sup>/an, soit 0,7 m<sup>3</sup>/ha/an.

**Le bilan des flux, c'est-à-dire la production - (la mortalité + le prélèvement) de bois est donc de 700 000 de m<sup>3</sup>/an, soit 1,3 m<sup>3</sup>/ha/an.**



Espaces  
naturels

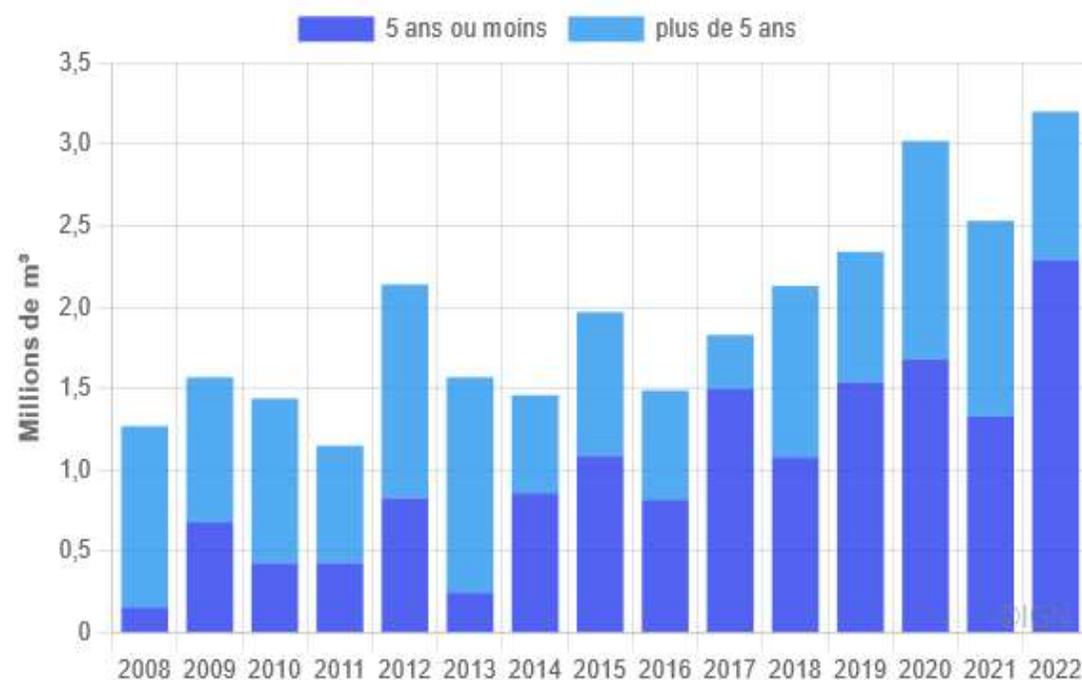
30 – Puits  
forestiers

## Levier 30 : Trajectoire

Taux de mortalité : une brusque et récente hausse du volume de bois mort sur pied.

**Le bois mort en forêt en Hauts-de-France  
(IGN)**

Évolution du volume de bois mort par date de mort



Espaces  
naturels

30 – Puits  
forestiers

# Levier 30 : Rôle des acteurs et principales mesures existantes

## Rôle des collectivités :

- Financement du renouvellement des forêts communales
- Respect de la réglementation et de la sensibilisation du grand public pour limiter les départs de feu
- Sensibilisation à la gestion durable et à ses intérêts pour les propriétaires
- Usage du droit de préemption pour les parcelles forestières en vente, de la procédure d'incorporation des biens vacants

## Rôle des filières / entreprises:

- Développement des entreprises de travaux forestier
- Production de plants forestiers
- Cofinancement du renouvellement forestier

## Rôle de l'Etat:

- Connaissance et suivi des massifs forestiers
- Financement du renouvellement forestier (Label bas carbone, France Relance...)
- Lutte contre les incendies

## Rôle des citoyens :

- Réalisation d'un diagnostic climatique sur les parcelles, pour les propriétaires forestiers, et mise en place d'un itinéraire technique de gestion adapté avec l'aide d'un professionnel
- Respect des pratiques de prévention des incendies
- S'orienter/Se réorienter vers les métiers de la forêt
- S'engager collectivement (ex. organiser une activité de restauration de forêt)

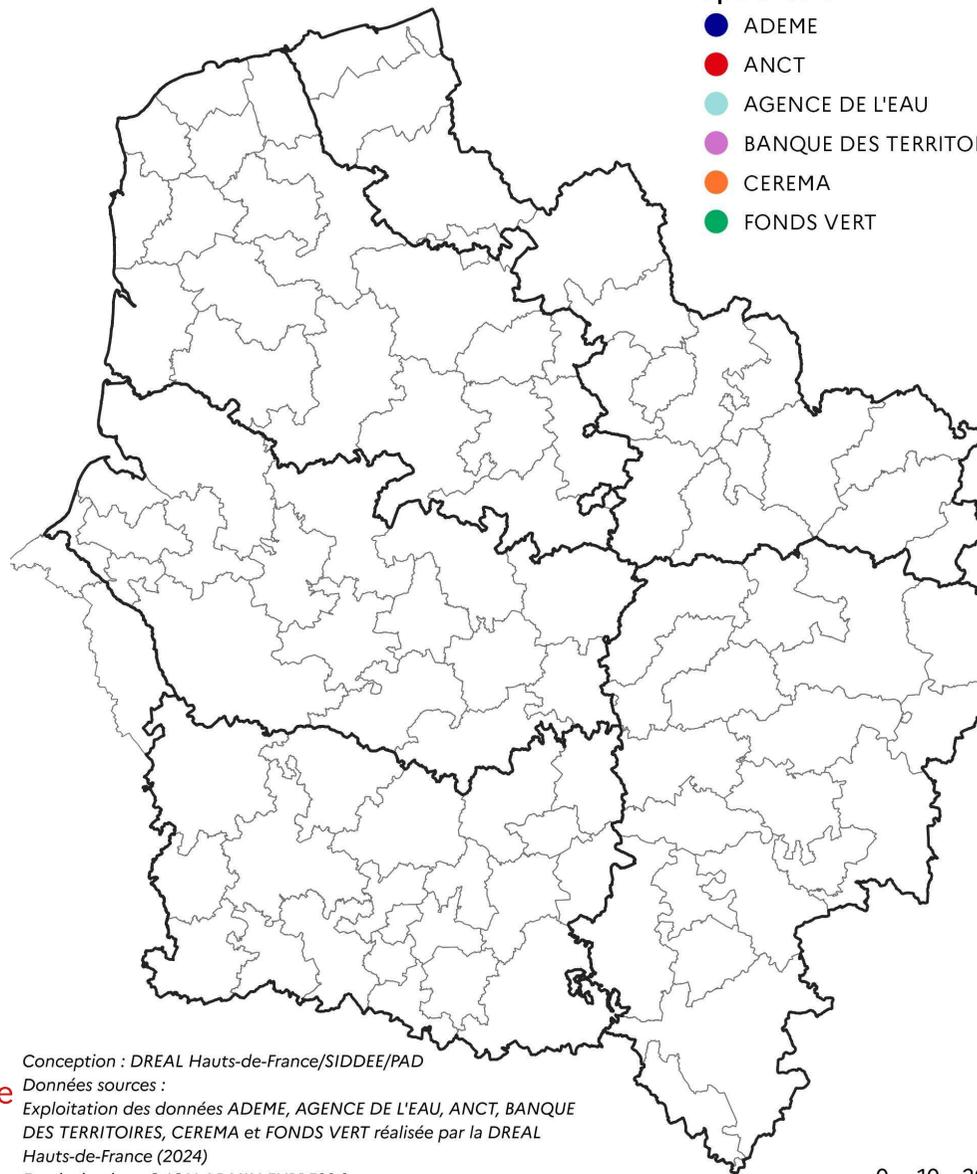
Données nationales SGPE

Espaces  
naturels

30 – Puits  
forestiers

### Opérateurs

- ADEME
- ANCT
- AGENCE DE L'EAU
- BANQUE DES TERRITOIRES
- CEREMA
- FONDS VERT



## Levier 30 : Projets accompagnés par les agences et opérateurs de l'État entre 2019 et 2023

### En cours d'élaboration :

Ce document a été réalisé sur la base d'un premier croisement des BDD des différents opérateurs. Il conviendra de faire converger les supports de suivi des projets et d'affiner, en fonction des catégories plus précises de projets, l'offre d'accompagnement.

Conception : DREAL Hauts-de-France/SIDDEE/PAD  
Données sources :  
Exploitation des données ADEME, AGENCE DE L'EAU, ANCT, BANQUE  
DES TERRITOIRES, CEREMA et FONDS VERT réalisée par la DREAL  
Hauts-de-France (2024)  
Fonds de plan : © IGN ADMIN EXPRESS ®  
Date de réalisation : 10/04/2024 - Réf. : 24-038-L

0 10 20 km

## Levier 30 : Retours des EPCI et collectivités

Levier absent du questionnaire des collectivités

## Espaces naturels

# Levier 31 : Forêts sous gestion durable

Espaces  
naturels

31 – Forêts  
durables

# Levier 31 : Enjeux, cible nationale et approche de la territorialisation

## Description du levier

Définition : Est considérée sous gestion durable une forêt publique ou privée dotée d'un document de gestion durable (DGD), quel qu'il soit et que cela soit volontaire ou non

Enjeu : La gestion durable des forêts garantit leur capacité de satisfaire sur le long terme leurs fonctions économiques, écologiques et sociales. Différents documents de gestion existent selon le type de forêt et sa surface (plans simples de gestion, règlements types de gestion...). La surface détermine également si un tel document de gestion est obligatoire ou non.

## Cible nationale et implications

Constat : <50% des forêts en France sont dotées d'un document de gestion durable

- 96% des surfaces > 100ha (27% surface)
- 62% des surfaces de 25 à 100 ha (21%)
- 6% des surfaces <25ha (53% surface, répartie entre 3M de propriétaires)

Cible 2030 :

- **100% des forêts publiques** dotées d'un DGD d'ici 2030
- **100% des forêts privées entre 20 et 25ha** qui doivent être obligatoirement dotées d'un PSG (nouveau seuil légal)

## Clé de répartition territorialisation

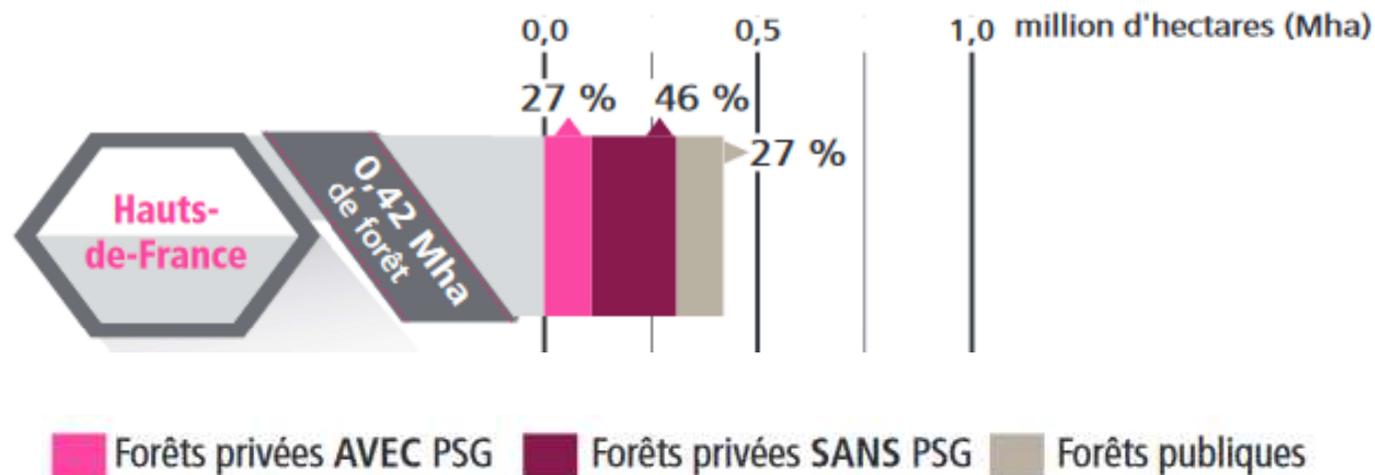
*Répartition réalisée selon la surface de forêts publiques et privées > 20ha*

**Données nationales SGPE**

Espaces  
naturels

31 – Forêts  
durables

## Levier 31 : État des lieux (2018)



Sur une base de 421 000 hectares de forêts de production en 2018 (IFN) :

- 27 % Forêts privées AVEC PSG (soit environ 113 670 ha)
- 46 % Forêts privées SANS PSG (soit environ 193 660 ha)
- 27 % Forêts publiques (soit environ 113 670 ha)

[https://inventaire-forestier.ign.fr/IMG/pdf/if41\\_psg.pdf](https://inventaire-forestier.ign.fr/IMG/pdf/if41_psg.pdf)

## Levier 31 : État des lieux (2018)

Une bonne couverture des forêts régionales en DGD (CRPF 2023 – DRAAF 2024)

	Avec document de gestion durable	Sans document de gestion durable	Surface totale (Ha)
Forêts privées ne relevant pas de l'obligation de disposer d'un PSG	10 000	172 000	182 000
Forêts privées disposant d'un PSG	123 000	12 000	135 000
Forêts publiques (appartenant à l'Etat ou à des collectivités)	111 000	4 000	115 000
Surface totale (Ha)	244 000	188 000	432 000

Espaces  
naturels

31 – Forêts  
durables

## Levier 31 : Trajectoire

D'après PEFC<sup>1</sup> Hauts-de-France, pour les forêts privées :

2019 = 187 820 ha labellisés pour 887 contractants PEFC

2023 = 184 729 ha labellisés pour 867 contractants PEFC

**La trajectoire doit être définie pendant la COP**

<sup>1</sup>PEFC : Programme de reconnaissance des certifications forestières est une organisation internationale de certification forestière, créée en 1999, promouvant la gestion durable des forêts

<https://www.pefc-france.org/chiffres-cles/>

# Levier 31 : Rôle des acteurs et principales mesures existantes

## Rôle des collectivités :

- Investissements forestiers durables
- Sensibilisation à la gestion durable et à ses intérêts pour les propriétaires
- Conditionnement d'aides publiques à l'existence d'un document de gestion

## Rôle des filières / entreprises:

- Mise en place de documents de gestion sur les forêts dont ils sont propriétaires

## Rôle de l'Etat:

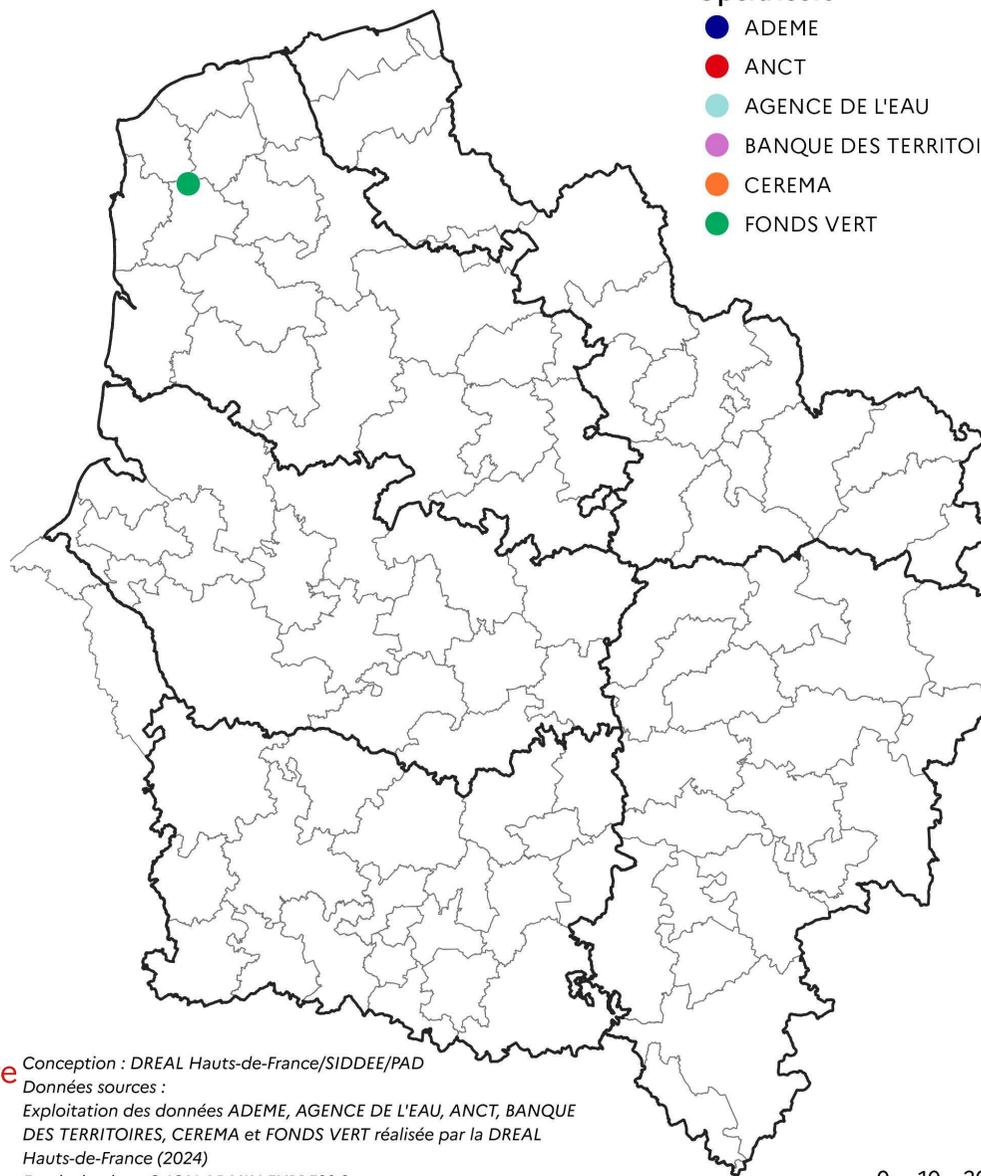
- Accompagnement des propriétaires à l'élaboration des documents de gestion et à leur mise en œuvre
- Conditionnement d'aides publiques à l'existence d'un document de gestion

## Rôle des citoyens :

- Mise en place de documents de gestion sur les forêts dont ils sont propriétaires
- S'informer pour continuer à profiter des forêts sans nuire à leur préservation
- S'engager collectivement (ex : identifier des citoyens intéressés à organiser une activité de restauration de forêt sur leur territoire)

### Opérateurs

- ADEME
- ANCT
- AGENCE DE L'EAU
- BANQUE DES TERRITOIRES
- CEREMA
- FONDS VERT



## Lever 31 :

Projets accompagnés  
par les agences et  
opérateurs de l'État  
entre 2019 et 2023

### En cours d'élaboration :

Ce document a été réalisé sur la base d'un premier croisement des BDD des différents opérateurs. Il conviendra de faire converger les supports de suivi des projets et d'affiner, en fonction des catégories plus précises de projets, l'offre d'accompagnement.

Conception : DREAL Hauts-de-France/SIDDEE/PAD

Données sources :

Exploitation des données ADEME, AGENCE DE L'EAU, ANCT, BANQUE DES TERRITOIRES, CEREMA et FONDS VERT réalisée par la DREAL Hauts-de-France (2024)

Fonds de plan : © IGN ADMIN EXPRESS®

Date de réalisation : 10/04/2024 - Réf. : 24-038-L

0 10 20 km



Espaces  
naturels

31 – Forêts  
durables

## Levier 31 : typologies de projets accompagnés par les agences et opérateurs de l'État entre 2019 et 2023

Opérateurs	Types de projets accompagnés
Fonds Vert	Préservation du bocage

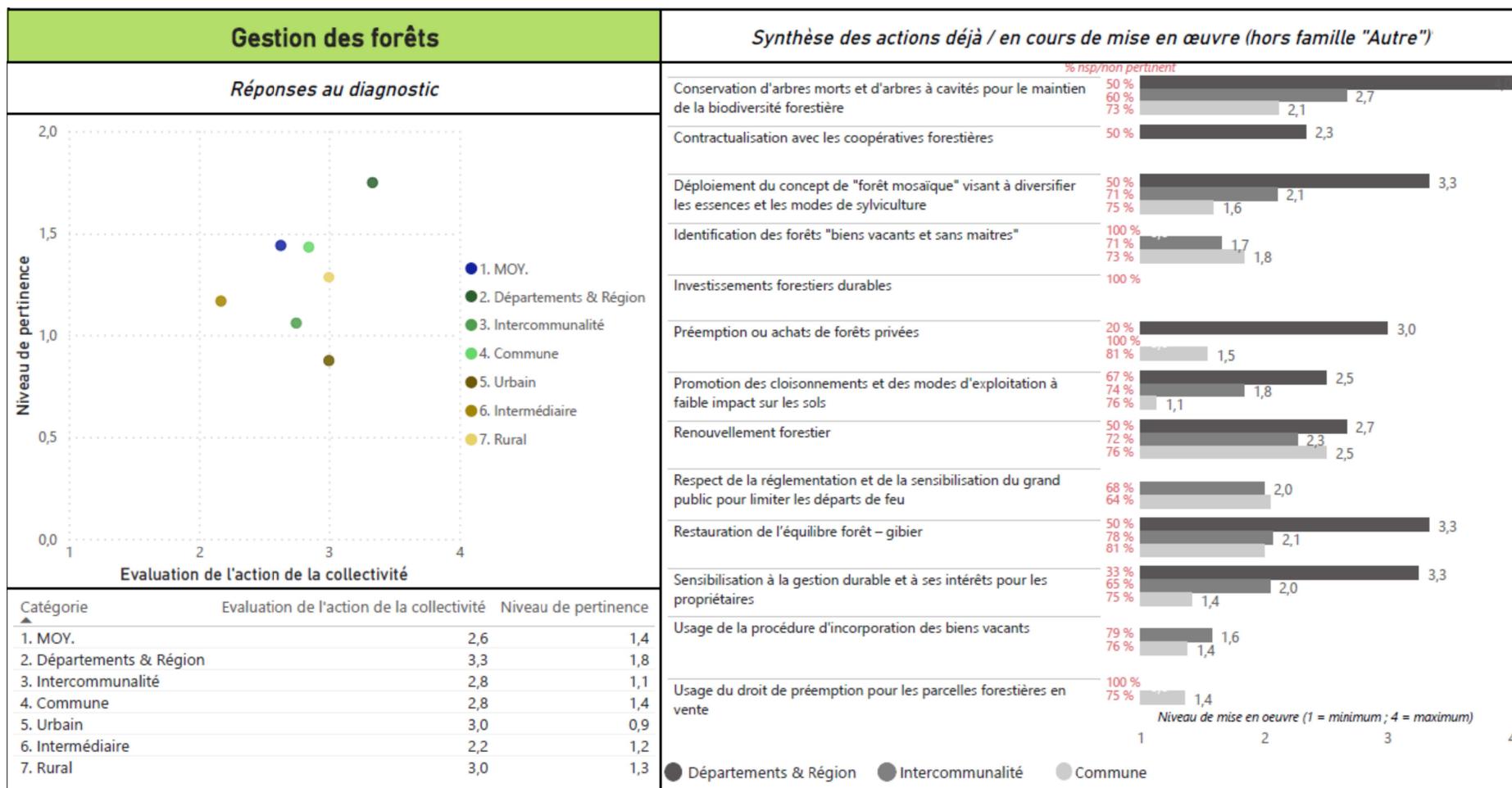
### En cours d'élaboration :

Ce document a été réalisé sur la base d'un premier croisement des BDD des différents opérateurs. Il conviendra de faire converger les supports de suivi des projets et d'affiner, en fonction des catégories plus précises de projets, l'offre d'accompagnement.

Espaces  
naturels

31 – Forêts  
durables

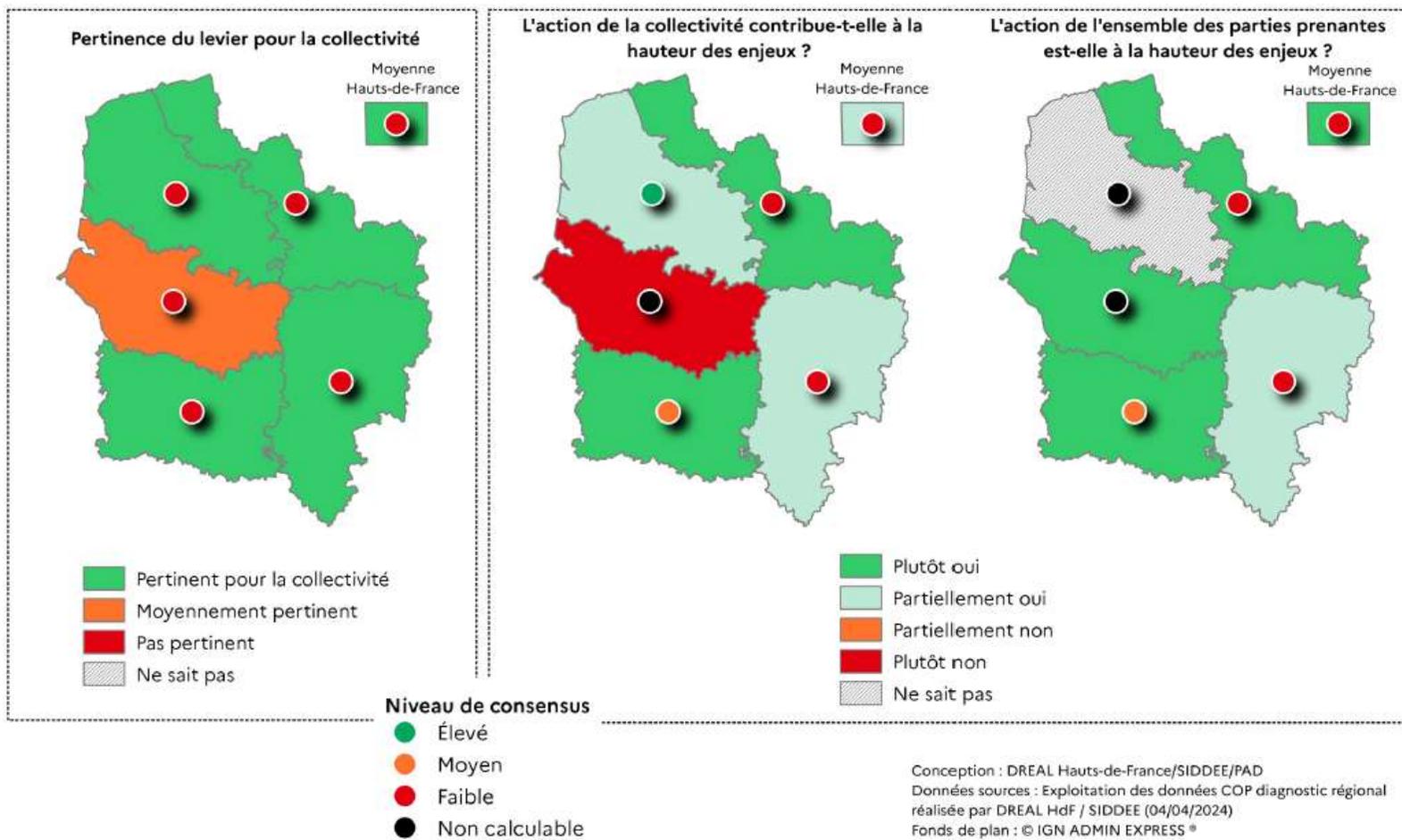
# Levier 31 : Retours des EPCI et collectivités



Espaces  
naturels

31 – Forêts  
durables

# Levier 31 : Retours des EPCI et collectivités



## Espaces naturels

# Levier 32 : Résorption des points noirs de biodiversité

Espaces  
naturels

32 – Points  
noirs

# Levier 32 : Enjeux, cible nationale et approche de la territorialisation

## Description du levier

Définition : Ce levier vise à décliner l'objectif de la SNB consistant à déployer la résorption des discontinuités écologiques en lien avec les collectivités. Pour ce faire, il est notamment prévu d'identifier dans chaque région les points noirs qui doivent être prioritairement résorbés d'ici à 2030, ainsi que les moyens nécessaires.

Enjeu (2018) : Les obstacles au déplacement des espèces se multiplient, du fait des activités humaines. On estime par exemple qu'il y a en moyenne 1 obstacle à l'écoulement tous les 6 km de cours d'eau. Par ailleurs, le nombre et la taille effective des milieux naturels ne cesse de diminuer, alors que la distance entre eux augmente.

## Cible nationale et implications

Constat : La fragmentation des habitats est reconnue comme une des 5 pressions responsables de l'effondrement de la biodiversité

Cible 2030 : La SNB prévoit :

- Identification des points noirs prioritaires d'ici 2025
- ...avec une résorption de l'ensemble d'ici 2030
- Restauration de la continuité écologique des cours d'eau sur 5000 ouvrages prioritaires d'ici 2027
- Diminution de 50% de la pollution lumineuse d'ici 2030

Solutions : infrastructures agro-écologiques, effacement d'obstacles, passages à faune, suppression ou réduction de l'intensité de points lumineux....

## Clé de répartition territo

*Chaque région, accompagnée par l'Etat, doit avoir identifié ses points noirs prioritaires et les résorber*

Espaces  
naturels

32 – Points  
noirs

## Continuités écologiques

Zones à enjeux

-  Enjeu d'identification de corridors bocagers
-  Enjeu d'identification de corridors boisés

 Réservoirs de biodiversité de la trame bleue

 Réservoirs de biodiversité de la trame verte

-  Corridors boisés
-  Corridors humides
-  Corridors littoraux
-  Corridors ouverts
-  Corridors multitrames
-  Corridors de la trame bleue



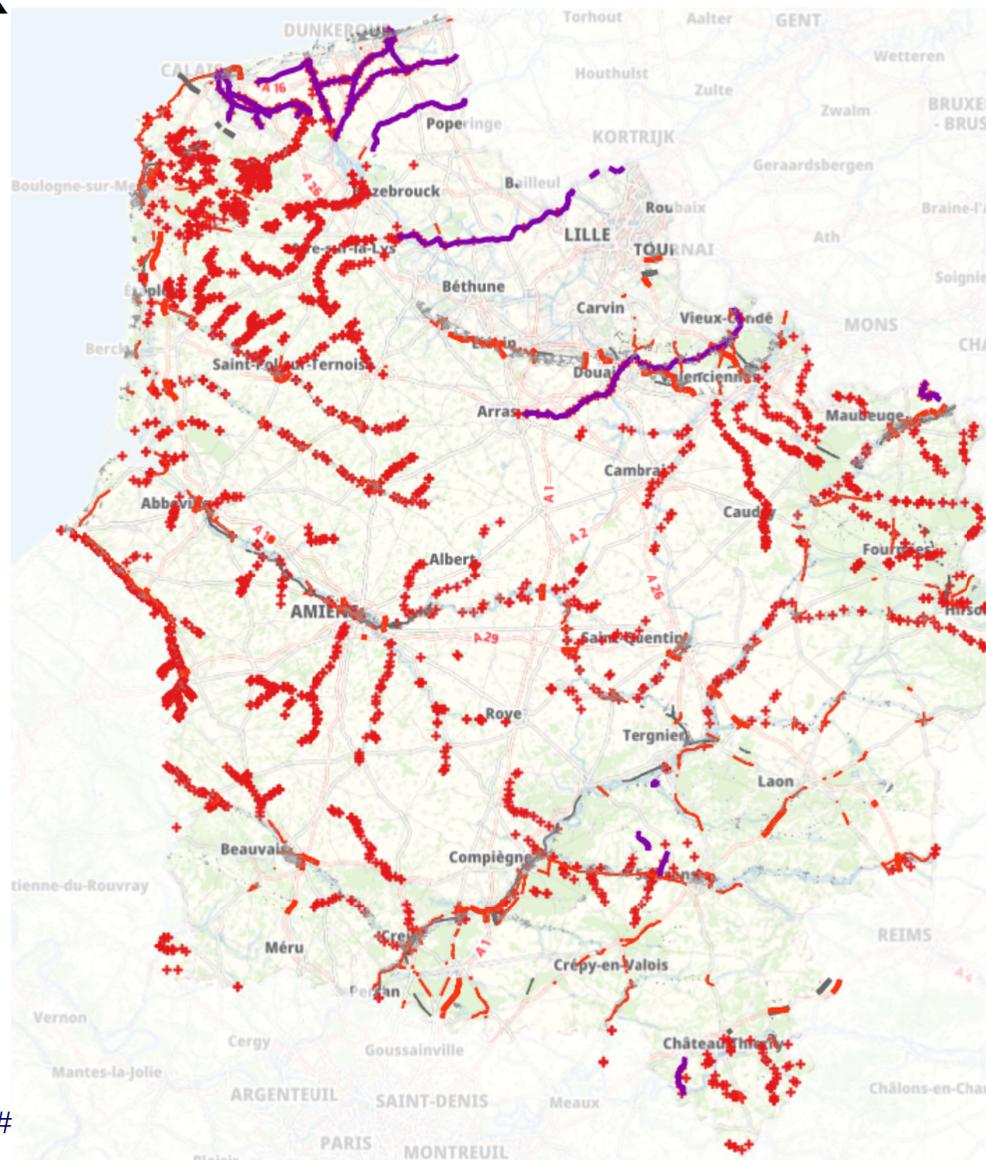
[https://sig.hautsdefrance.fr/ext/mv/?config=apps/sraddet\\_biodiv.xml#](https://sig.hautsdefrance.fr/ext/mv/?config=apps/sraddet_biodiv.xml#)

Espaces  
naturels

32 – Points  
noirs

## Obstacles à la continuité écologique

- Urbanisation
- Réseau de type autoroutier
- Liaisons routières principales
- Réseau ferré LGV
- Réseau ferré non LGV
- Pollution chimique des cours d'eau
- + Obstacles majeurs à l'écoulement



[https://sig.hautsdefrance.fr/ext/mv/?config=apps/sraddet\\_biodiv.xml#](https://sig.hautsdefrance.fr/ext/mv/?config=apps/sraddet_biodiv.xml#)

## Levier 32 : Trajectoire

Trajectoire à définir pendant la COP

Espaces  
naturels

32 – Points  
noirs

# Levier 32 : Rôle des acteurs et principales mesures existantes

## Rôle des collectivités :

- Identification des continuités écologiques et des points noirs (inventaires, analyse des données...)
- Intégration des enjeux dans les documents d'urbanisme et leurs règlements
- Plans de restauration des continuités et de résorption des points noirs

## Rôle des filières / entreprises:

- Mise en place de la séquence ERC, notamment sur les continuités écologiques, dans le cadre de leur projets
- Travaux de résorption des points noirs causés par leurs infrastructures existantes
- Recherche et développement sur des solutions de résorption

## Rôle de l'Etat:

- Partage de bonnes pratiques et d'expérience (centre de ressource...)
- Application de la réglementation, notamment de la doctrine ERC et des directives européennes
- Financements d'opération de restauration
- Mise à disposition et centralisation de données

## Rôle des citoyens :

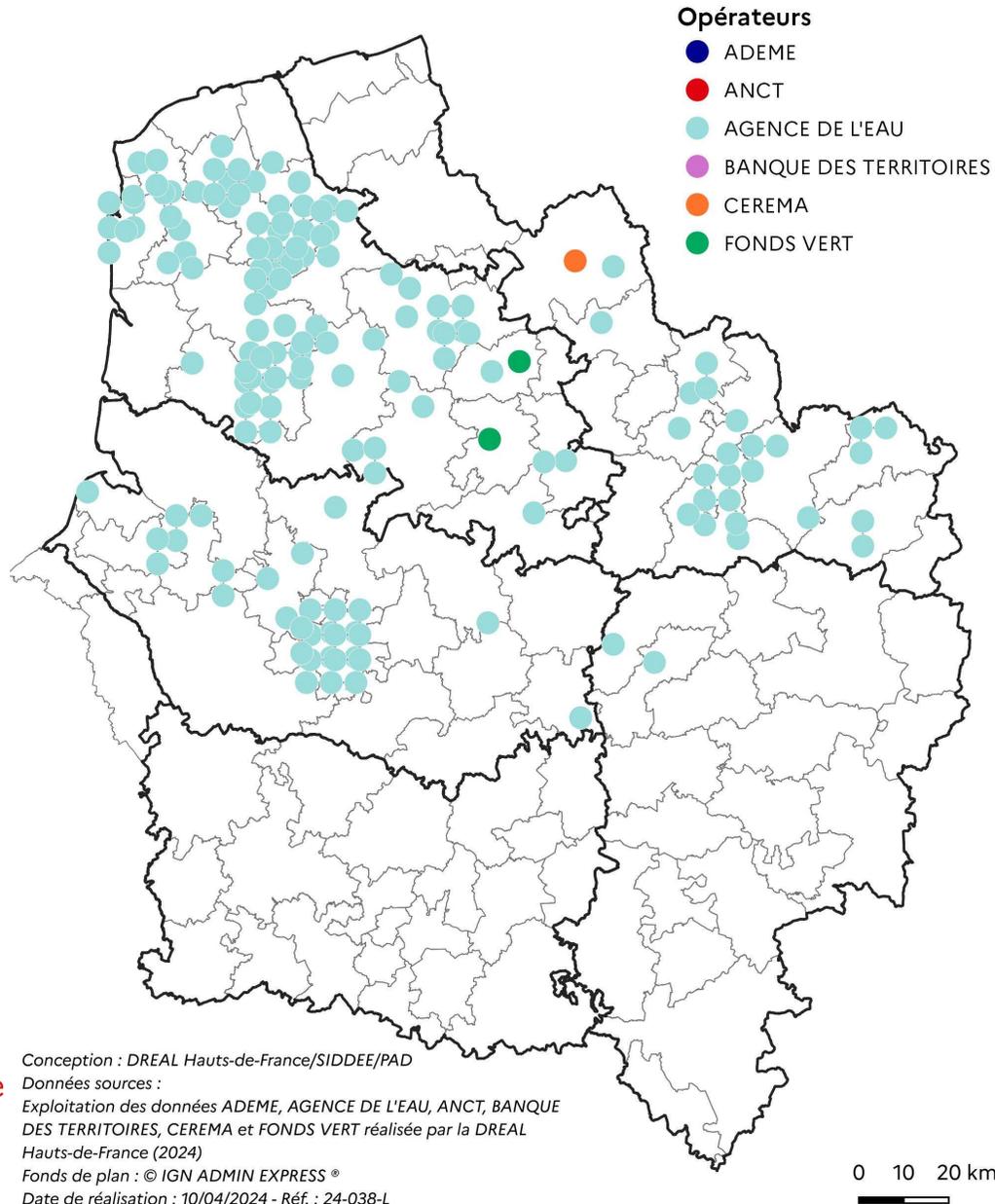
- Néant

Données nationales SGPE

## Levier 32 : Projets accompagnés par les agences et opérateurs de l'État entre 2019 et 2023

### En cours d'élaboration :

Ce document a été réalisé sur la base d'un premier croisement des BDD des différents opérateurs. Il conviendra de faire converger les supports de suivi des projets et d'affiner, en fonction des catégories plus précises de projets, l'offre d'accompagnement.



Espaces  
naturels

32 – Points  
noirs

## Levier 32 : typologies de projets accompagnés par les agences et opérateurs de l'État entre 2019 et 2023

Opérateurs	Types de projets accompagnés
Agence de l'eau	Travaux de restauration de sites, cours d'eau, milieux aquatiques AAP eau et biodiversité Études
Fonds Vert	Aménagement maillage boisé Restauration écologique
CEREMA	Ingénierie trame noire Ingénierie batrachoduc

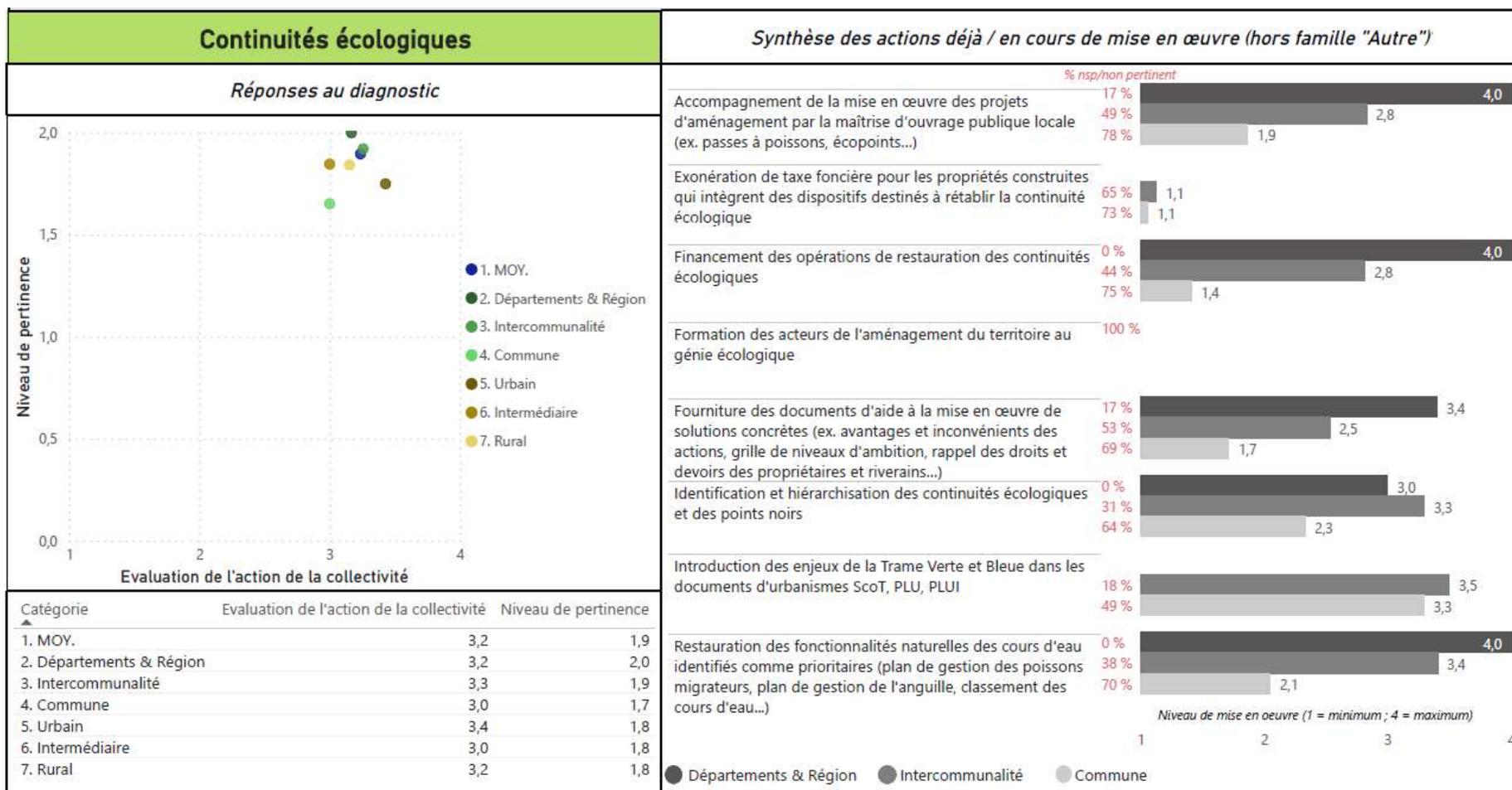
### En cours d'élaboration :

Ce document a été réalisé sur la base d'un premier croisement des BDD des différents opérateurs. Il conviendra de faire converger les supports de suivi des projets et d'affiner, en fonction des catégories plus précises de projets, l'offre d'accompagnement.

Espaces  
naturels

32 – Points  
noirs

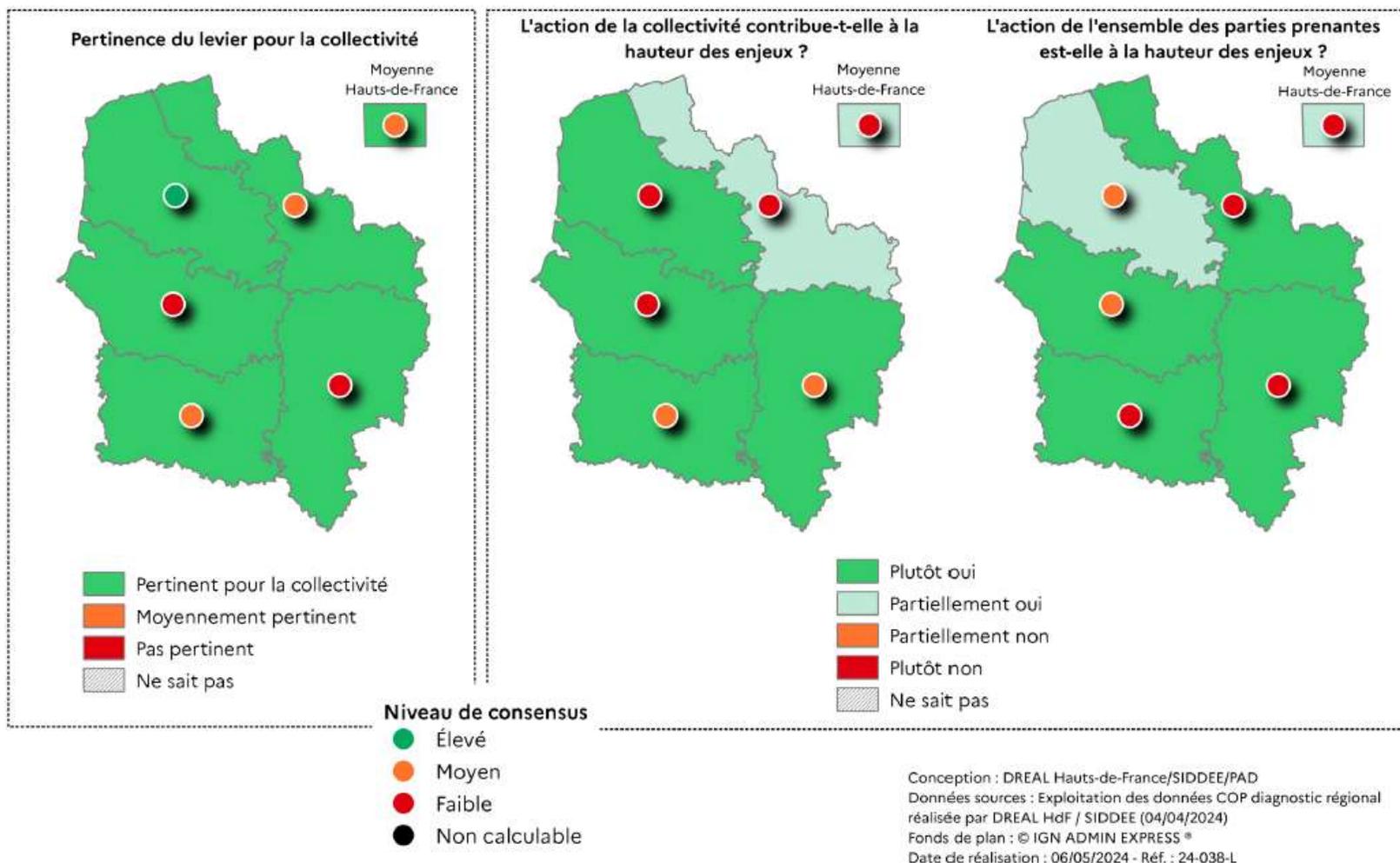
# Levier 32 : Retours des EPCI et collectivités



Espaces  
naturels

32 – Points  
noirs

# Levier 32 : Retours des EPCI et collectivités



## Espaces naturels

# Levier 33 : Surfaces en aires protégées

Espaces  
naturels

33 – Aires  
protégées

# Levier 33 : Enjeux, cible nationale et approche de la territorialisation

## Description du levier

Définition : Ce levier vise à participer à la constitution d'un réseau cohérent et bien géré d'aires protégées, comme indiqué dans la Stratégie nationale des aires protégées (2021) et la SNB

Enjeu (2018) : Seulement 20% des écosystèmes remarquables sont considérés comme dans un état de conservation favorable. Par ailleurs, en 2010, on estimait que le réseau d'aires protégées en métropole assure un niveau minimal de conservation pour seulement 24% des espèces qui en auraient besoin. Depuis, le réseau d'aires protégées a été complété pour atteindre 33% du territoire national, dont 4% sous protection forte.

## Cible nationale et implications

Constat : Au-delà de la baisse des pressions qui conduisent à la perte de biodiversité, il est nécessaire de constituer un réseau cohérent d'aires où les écosystèmes et les espèces qui le nécessitent (menacées, protégées...) sont préservées de ces pressions et font l'objet d'une gestion dédiée

Cible 2030 : Ce réseau doit reposer sur au moins **30% des terres et des mers au niveau national, dont 1/3 sous protection forte** (métropole et outre-mer)

- Des objectifs spécifiques à des milieux particuliers existent : 5% des eaux métropolitaines, 100% des herbiers de posidonie de Méditerranée

Solutions : création d'aires protégées, identification des enjeux dans les territoires...

## Clé de répartition territo.

*Au-delà des objectifs spécifiques à certains habitats ou zones géographiques, aucune clé de répartition n'est prévue*

**Données nationales SGPE**

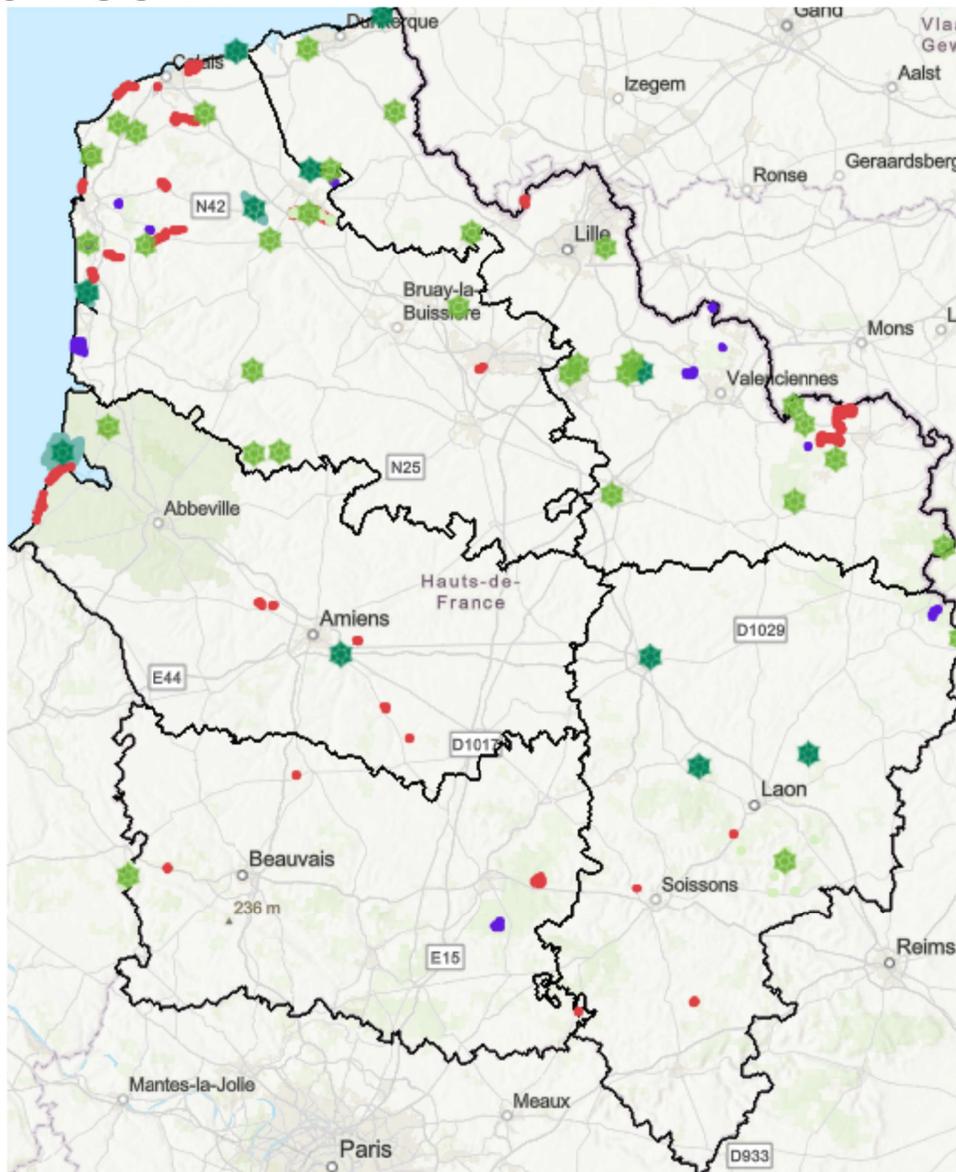
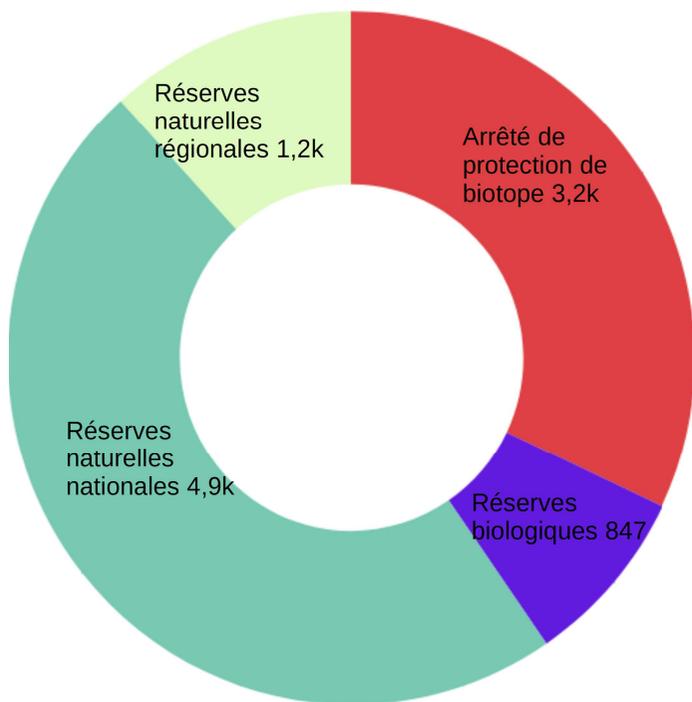
# Levier 33 : État des lieux

Espaces  
naturels

**18,36 % d'aires protégées en Hauts-de-France en 2023**  
**0,22 % de ZPF sur le territoire terrestre des Hauts-de-France en 2023**

33 – Aires protégées

**Zones de protection forte (ZPF) en 2023 en ha**



**ZPF en 2023**

Localisation des réserves naturelles

- Réserve naturelle nationale
- Réserve naturelle régionale
- others

Protections réglementaires

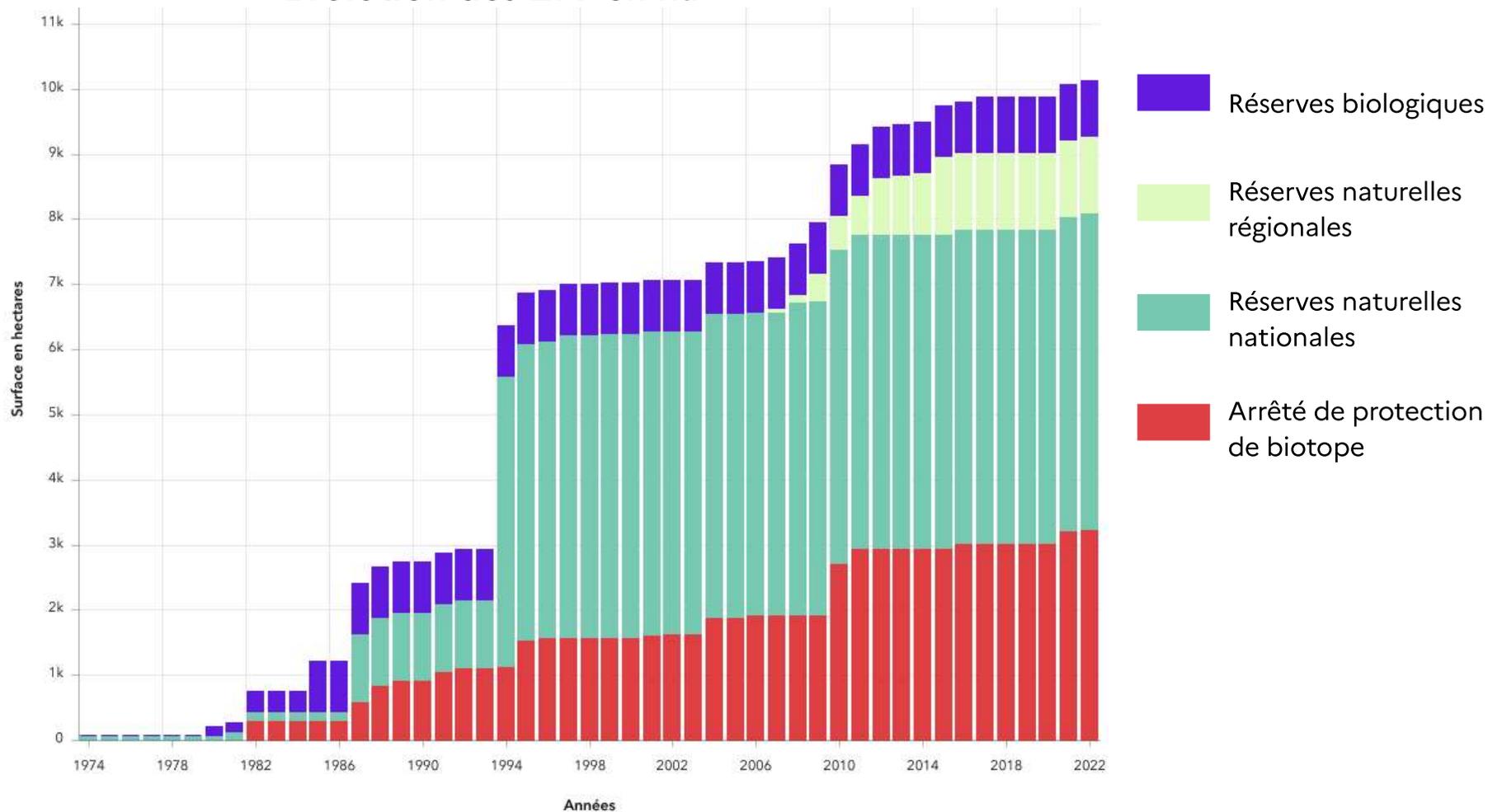
- Arrêté de protection de biotope
- Réserve biologique
- Réserve naturelle nationale
- Réserve naturelle régionale

# Levier 33 : Trajectoire

Espaces  
naturels

33 – Aires  
protégées

## Evolution des ZPF en ha



Source : <https://arb-hdf.maps.arcgis.com/apps/dashboards/ce1ebed5f3964b429cc2fd839bbaf36f>

# Levier 33 : Rôle des acteurs et principales mesures existantes

## Rôle des collectivités :

- Identification des enjeux (données, analyses...)
- Définition d'une stratégie territoriale d'aires protégées
- Classement puis gestion d'aires protégées sous la compétence des collectivités (RNR, PNR...)
- Mise en place d'un réseau des aires protégées du territoire

## Rôle des filières / entreprises:

- Pratiques en accord avec les enjeux de biodiversité dans les aires protégées
- Valorisation, distribution des produits issus des aires protégées

## Rôle de l'Etat:

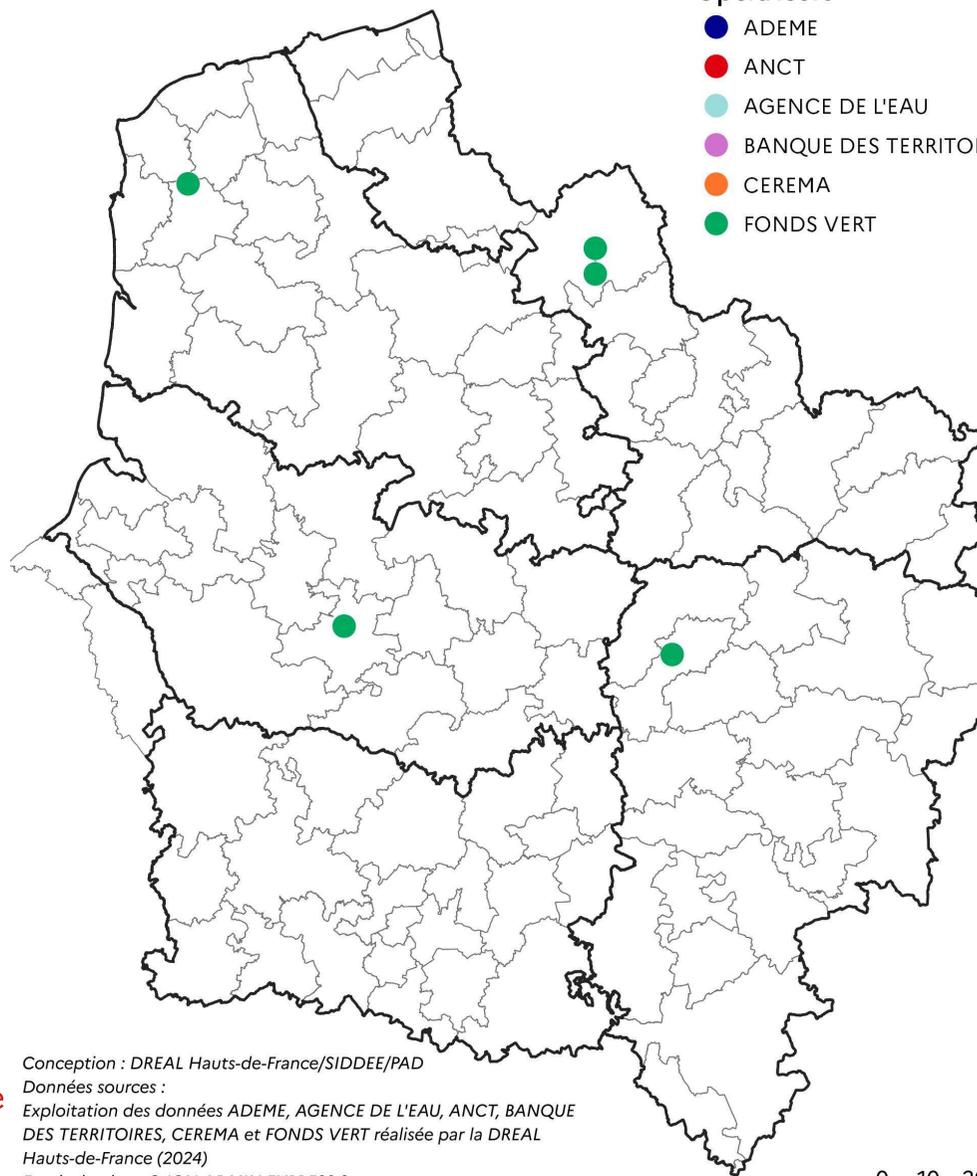
- Accompagnement des collectivités
- Classement puis gestion d'aires protégées en lien avec les collectivités
- Financement de la gestion des aires protégées

## Rôle des citoyens :

- Classement de propriétés privées en aires protégées et information des citoyens sur les manières de contribuer à leur protection
- Visite des aires protégées
- Valorisation des aires protégées et de leurs produits

### Opérateurs

- ADEME
- ANCT
- AGENCE DE L'EAU
- BANQUE DES TERRITOIRES
- CEREMA
- FONDS VERT



## Levier 33 :

Projets accompagnés  
par les agences et  
opérateurs de l'État  
entre 2019 et 2023

### En cours d'élaboration :

Ce document a été réalisé sur la base d'un premier croisement des BDD des différents opérateurs. Il conviendra de faire converger les supports de suivi des projets et d'affiner, en fonction des catégories plus précises de projets, l'offre d'accompagnement.

Conception : DREAL Hauts-de-France/SIDDEE/PAD  
Données sources :  
Exploitation des données ADEME, AGENCE DE L'EAU, ANCT, BANQUE  
DES TERRITOIRES, CEREMA et FONDS VERT réalisée par la DREAL  
Hauts-de-France (2024)  
Fonds de plan : © IGN ADMIN EXPRESS ®  
Date de réalisation : 10/04/2024 - Réf. : 24-038-L

0 10 20 km

Espaces  
naturels

33 – Aires  
protégées

## Levier 33 : typologies de projets accompagnés par les agences et opérateurs de l'État entre 2019 et 2023

Opérateurs	Types de projets accompagnés
Fonds Vert	Stratégie Nationale Biodiversité sur sites protégés Acquisition de sites naturels sensibles

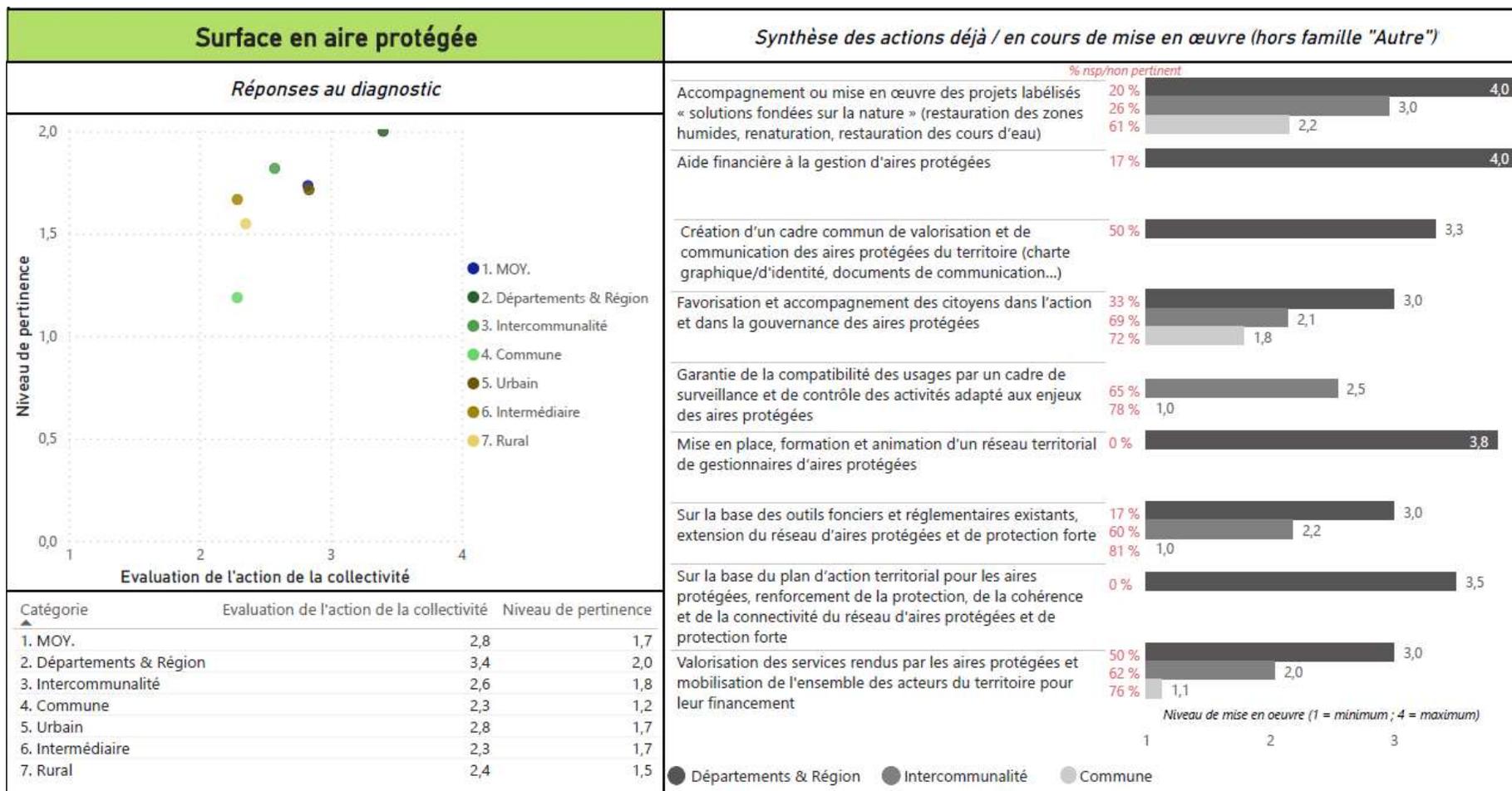
### En cours d'élaboration :

Ce document a été réalisé sur la base d'un premier croisement des BDD des différents opérateurs. Il conviendra de faire converger les supports de suivi des projets et d'affiner, en fonction des catégories plus précises de projets, l'offre d'accompagnement.

Espaces  
naturels

33 – Aires  
protégées

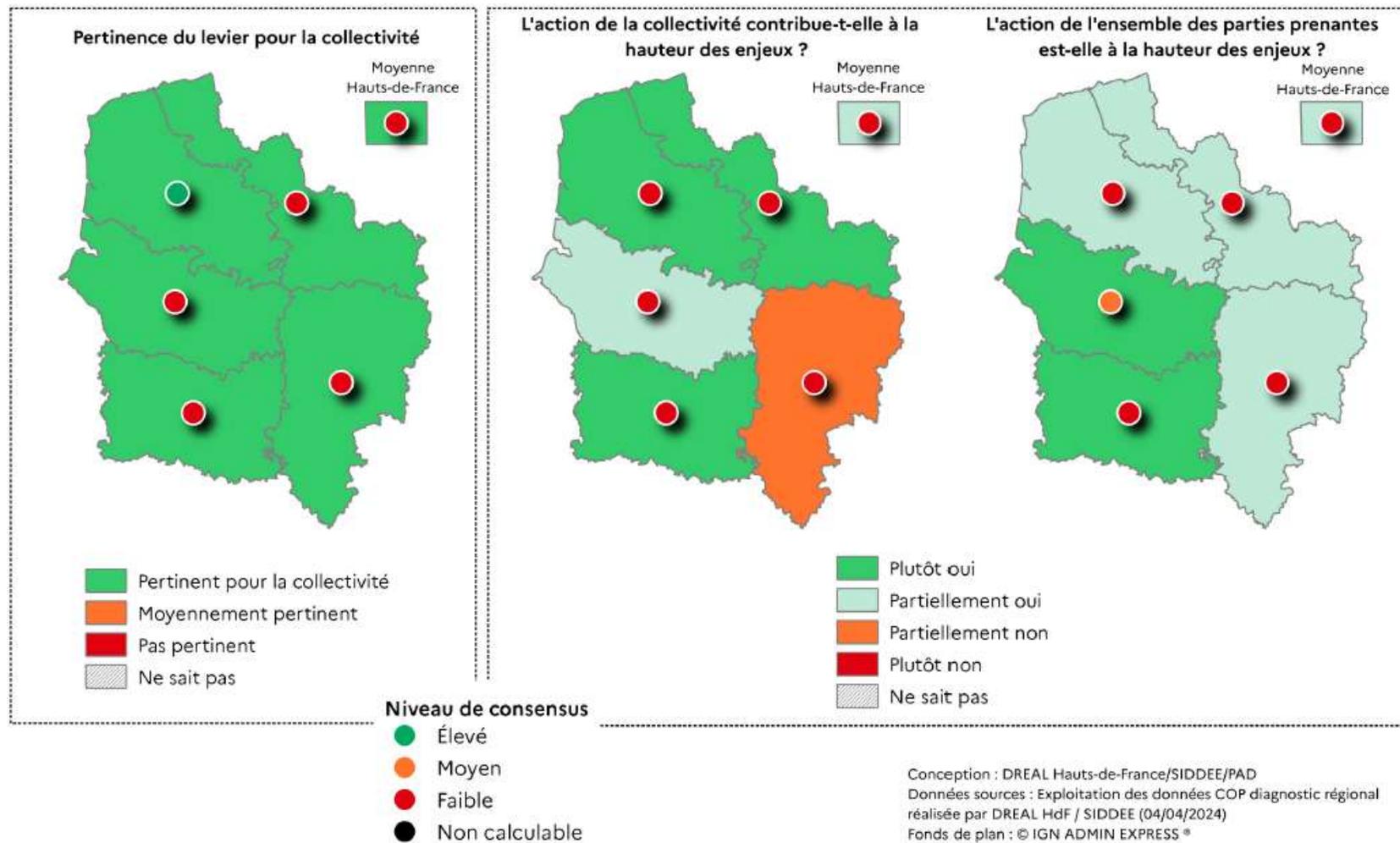
# Levier 33 : Retours des EPCI et collectivités



Espaces  
naturels

33 – Aires  
protégées

# Levier 33 : Retours des EPCI et collectivités



## Espaces naturels

# Levier 34 : Restauration des habitats naturels

Espaces  
naturels

34 – Habitats  
naturels

# Levier 34 : Enjeux, cible nationale et approche de la territorialisation

## Description du levier

Définition : Ce levier vise à contribuer à la déclinaison dans le plan national de restauration du futur règlement européen sur la restauration de la nature en cours de finalisation

Enjeu (2018) : Seuls 30% des habitats sont considérés comme en bon état écologique, la tendance étant par ailleurs à la dégradation de ces milieux. Cette situation a aussi des conséquences sur les espèces que ces milieux abritent (ex : seuls 46% des espèces protégées des zones humides emblématiques se portent bien).

## Cible nationale et implications

Constat : Le règlement européen (en cours de finalisation) prévoit de restaurer 20% des terres et des mers d'ici 2030. Plus précisément, la restauration doit concerner 30% des habitats d'intérêt communautaire d'ici 2030, 60% d'ici 2040 et 90% d'ici 2050. La SNB prévoit de décliner ces objectifs dans un plan national de restauration

Solutions : travaux de restauration des habitats naturels

## Clé de répartition territorialisation

*Pas de clé de répartition à l'heure actuelle, dans l'attente de l'adoption du règlement européen et du plan national de restauration*

**Données nationales SGPE**

# Levier 34 : État des lieux

Espaces  
naturels

34 – Habitats  
naturels



## Sites des conservatoires et domaine maritime et fluvial en Hauts-de-France

- Terrains acquis par les conservatoires d'espaces naturels (3 723 ha)
- Terrains gérés par les conservatoires d'espaces naturels (12 273 ha)
- Terrains acquis par le conservatoire du littoral (7 511 ha)
- Domaine Public Maritime
- Domaine Public Fluvial
- Projet de canal Seine-Nord Europe
- Cours d'eau principaux
- Limite régionale
- Limite départementale
- Frontière nationale
- Réseau routier principal

Conception : DREAL Hauts-de-France/SIDDEE/PAD  
Données sources :  
CEN et CL : INPN (01/2023)  
DPM et DPF : DREAL HdF (2020)  
Fonds de plan :  
© IGN ADMIN EXPRESS®  
© IGN ROUTE 500®  
Réf. : 22-099-L (27/01/2023)

Espaces  
naturels

34 – Habitats  
naturels

# Levier 34 : Rôle des acteurs et principales mesures existantes

## Rôle des collectivités :

- Identification des enjeux et des zones à restaurer
- Mise en œuvre ou accompagnement d'opérations et de travaux de restauration (sécurisation du foncier, financement des opérations, maîtrises d'ouvrage et d'œuvre...)

## Rôle des filières / entreprises:

- Recherche et développement sur des techniques et du matériel nécessaires à la restauration
- Développement d'une offre de restauration à la hauteur des enjeux

## Rôle de l'Etat:

- Identification des enjeux et des zones à restaurer
- Accompagnement et structuration de la filière d'ingénierie et de génie écologique
- Mise en œuvre ou accompagnement d'opérations et de travaux de restauration (sécurisation du foncier, financement des opérations, maîtrises d'ouvrage et d'œuvre...)

## Rôle des citoyens :

- S'informer sur les manières de ne pas nuire aux habitats naturels que lesquels les citoyens peuvent traverser lors de randonnées, navigations, etc.
- Mobiliser les associations constructives sur le sujet
- S'engager collectivement (ex : identifier des citoyens intéressés à participer à des chantiers citoyens de restauration d'habitats naturels)

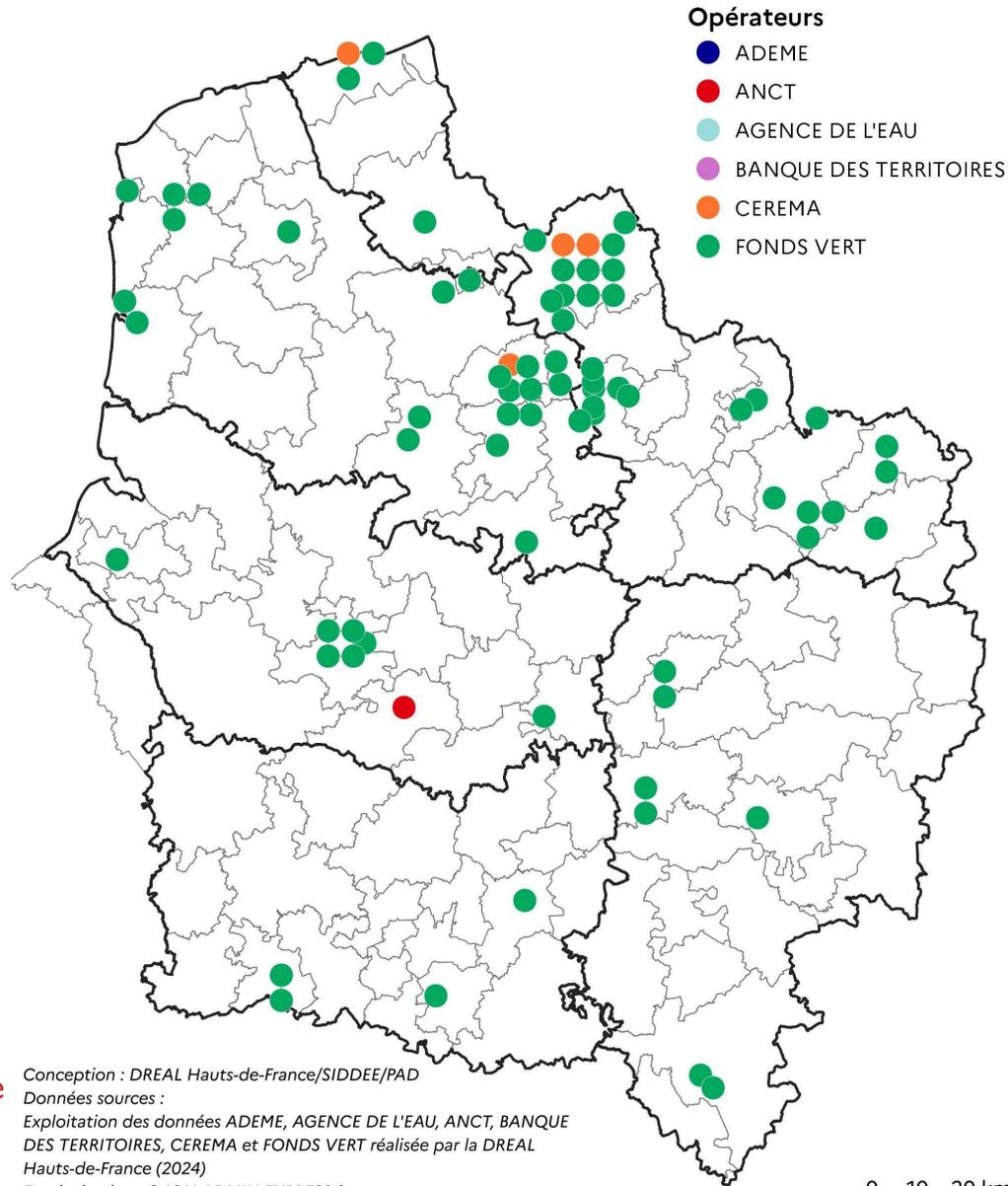
Données nationales SGPE

## Levier 34 :

Projets accompagnés  
par les agences et  
opérateurs de l'État  
entre 2019 et 2023

### En cours d'élaboration :

Ce document a été réalisé sur la base d'un premier croisement des BDD des différents opérateurs. Il conviendra de faire converger les supports de suivi des projets et d'affiner, en fonction des catégories plus précises de projets, l'offre d'accompagnement.



Espaces  
naturels

34 – Habitats  
naturels

## Levier 34 : typologies de projets accompagnés par les agences et opérateurs de l'État entre 2019 et 2023

Opérateurs	Types de projets accompagnés
ANCT	Ingénierie végétalisation, désimperméabilisations des cour d'école
CEREMA	Animation paysages sonores biodiversité Ingénierie Cours d'école
Fonds Vert	Renaturation de friches Végétalisation Restauration écologique

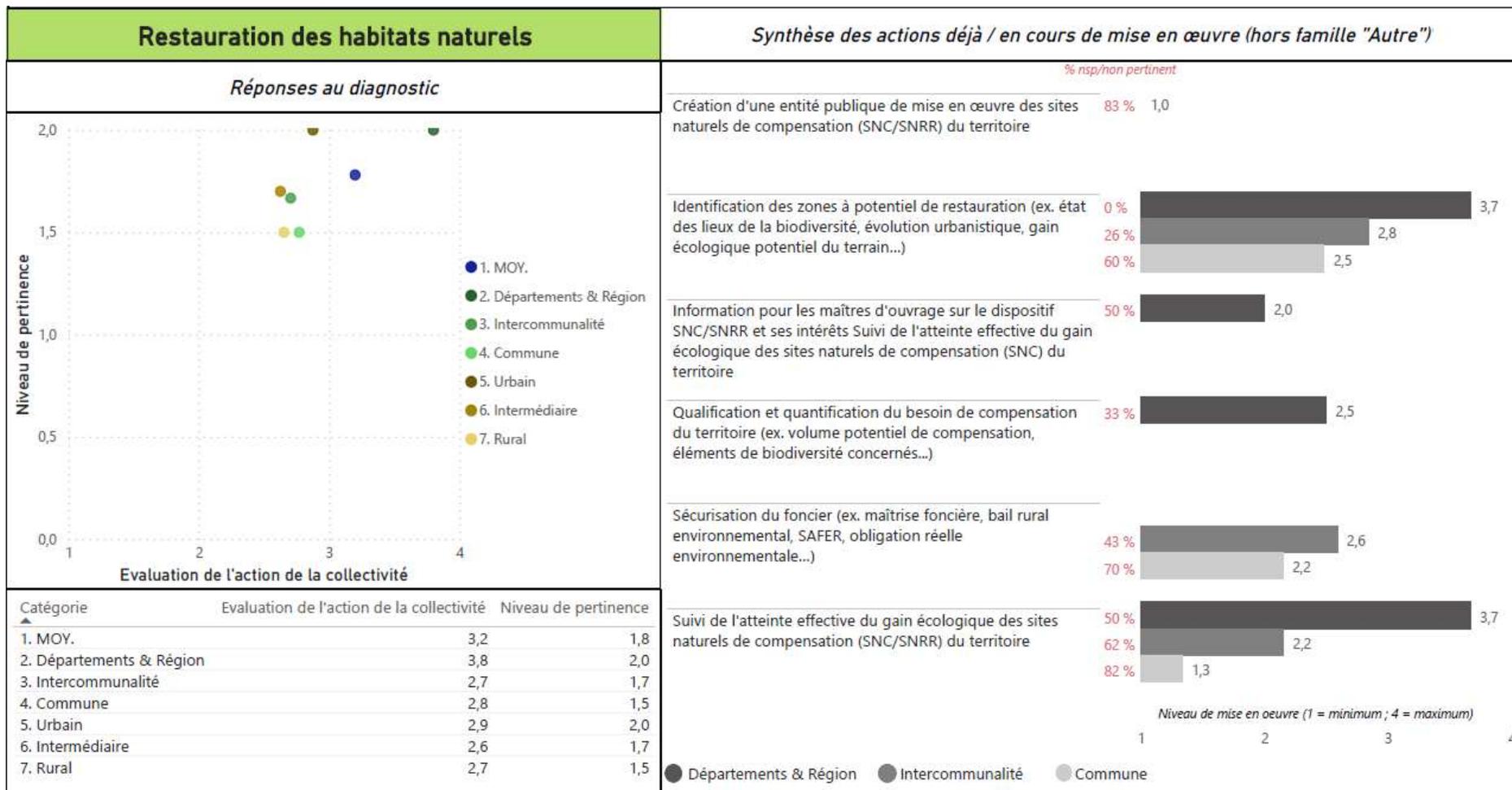
### En cours d'élaboration :

Ce document a été réalisé sur la base d'un premier croisement des BDD des différents opérateurs. Il conviendra de faire converger les supports de suivi des projets et d'affiner, en fonction des catégories plus précises de projets, l'offre d'accompagnement.

Espaces  
naturels

34 – Habitats  
naturels

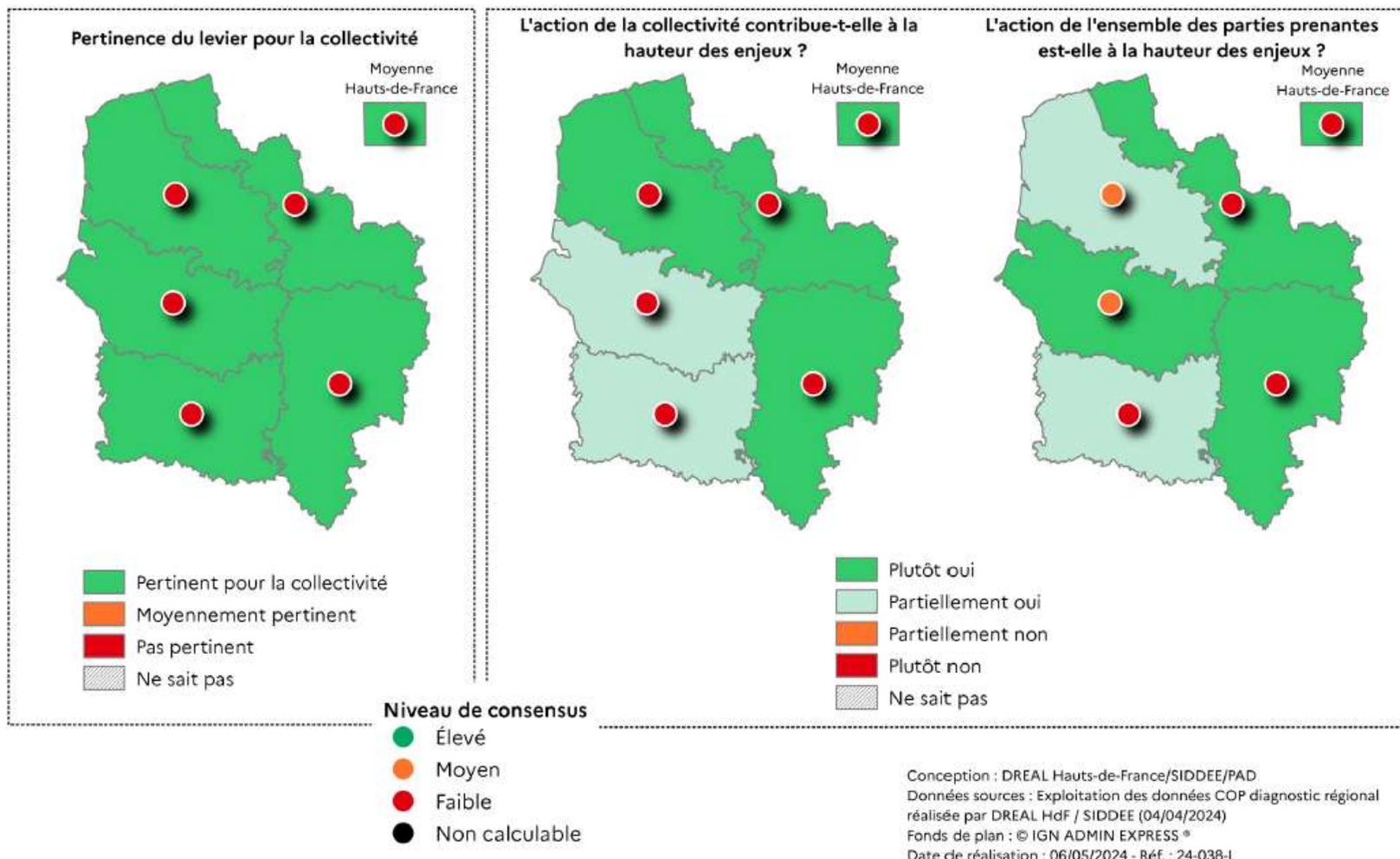
# Levier 34 : Retours des EPCI et collectivités



Espaces  
naturels

34 – Habitats  
naturels

# Levier 34 : Retours des EPCI et collectivités



# Espaces naturels : synthèse

**Levier 29 : Sobriété foncière :** très forte mobilisation des collectivités sur le sujet qui se sont emparées de toutes les modalités d'action.

**Levier 30 et 31 : Gestion des puits forestiers et Forêts sous gestion durable :** enjeux prégnants en région Hauts-de-France (peu de forêt, fortement morcelée, en mauvaise santé). Mais forêts principalement privées (76%). Levier peu à la main des collectivités.

**Levier 32 : Résorption des points noirs de biodiversité :** leviers et actions très bien identifiés par les collectivités qui estiment en grande partie que l'action est à la hauteur des enjeux. Pour autant, le sujet doit encore être développé en Hauts-de-France, territoire très fragmenté.

**Levier 33 : Surfaces en aires protégées :** la collectivité la plus mobilisée sur l'enjeu, est le conseil régional. Le constat est mitigé sur le niveau d'action collectif et une demande d'accompagnement est exprimée. Si la progression des ZPF est marquée ces dernières années, le point de départ était très bas. L'objectif de 6 % est jugé très ambitieux, voir inatteignable.

**Levier 34 : Restauration des habitats naturels :** Si la pertinence de l'action est partagée, la mobilisation reste à consolider et à accompagner.

Les questions de sobriété foncière font l'objet de nombreux travaux en région. La révision du SRADDET mobilise l'ensemble des parties prenantes sur ce sujet, qui ne fera pas l'objet d'un approfondissement dans les groupes de travail thématiques.

Les leviers 30 et 31 devront être travaillés en s'appuyant sur le CRBF (comité régional bois et forêt).

**Les leviers 32, 33 et 34 doivent être travaillés dans les groupes de travail thématiques.** Le lien doit être fait avec les travaux en cours sur ces mêmes leviers dans le cadre de la territorialisation de la stratégie nationale de la biodiversité travaillée dans le cadre du CRB (comité régional biodiversité).